

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N°621 - ÉDITION DU 09 DÉCEMBRE 2022



Labels J-6 !



Formulaire engagements
compétitions féminines District



Pour rappel : le projet IME VAL
D'OISE TOUR est lauréat du
dispositif « Impact 2024 »



Réunion Référent Prévention Sécurité



Samedi 10 Décembre 2022
de 8h30 à 11h30 au siège du DVOF

Le Val-d'Oise accueille la Finale du Championnat de France de Foot Amputé 2022



**Dimanche
11 décembre
à 15h 00
au stade
Maurice
Baquet
à
Goussainville**

Le Val-d'Oise, Terre de jeu et d'Équilibre, sera
exceptionnellement le domaine d'accueil de la rencontre
au sommet qui opposera le KS Académie OJLM (actuel
champion de France Foot Amputé) au club de la
méditerranée l'US Marseille Endoume Catalans



Cette semaine s'est déroulé dans le cadre des championnats de
France Sport Adapté le premier rassemblement des sélections
départementales du Val-d'Oise .

ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Désignation des Délégués
- Statuts et Règlements
- Calendrier et Organisation des compétitions
- Organisation des Coupes Départementales
- Football Animation
- Futsal
- CDIF
- Terrains & Installations sportives



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département



CDOS
VAL-D'OISE



Gourman Dit
RECEPTION

EAGLES




Terre de jeu & d'équilibre



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 07 Décembre 2022

DÉLÉGATIONS - DÉSIGNATIONS

Rencontres du 18 Décembre 2022

U18 D1

Match 24685112 : Villiers le Bel FC / Cormeillais ACS

Délégué M. Christophe Gauvin

Match 24685113 : Garges FCM / Ecoen FC

Délégué M. Faouzi Belhamra

Match 24685115 : Ermont AS / Sarcelles AAS

Délégué M. Thierry Paumier

Match 24685117 : St Leu FC / Adamois OL

Délégué M. Fabrice Gondel



STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 5 DÉCEMBRE 2022

Présents : MM. BAILLIEZ – LETELLIER – MEHREZ

Excusés : MM. ANDRIEU – FAUGERON – ANTUNES

Assiste : M. BADIANE

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ÉVOCATION

ES HERBLAY

Match n°24660893 du 09/10/2022 SENIORS D4.A MONTSOULT BAILLET US 2 / ES HERBLAY 1

Le club de ES HERBLAY ayant répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **OUATTARA Yacouba** licence **9604010602** du club de **ES HERBLAY** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors que sa licence n'était pas valide. La date d'enregistrement de la licence date du 04/12/2022.

Considérant que le 09/10/2022 il n'avait de licence valide.

La Commission donne match perdu par pénalité au club de **ES HERBLAY** pour l'inscription et la participation du joueur **OUATTARA Yacouba** licence **9604010602**, pour en attribuer le gain à l'équipe de **MONTSOULT BAILLET US 2**.

AMENDE : 120€ (ES HERBLAY) pour inscription sur la feuille de match d'un joueur non licencié.

Article 40 Règlements Sportifs du DVOF.

ES HERBLAY 1: 0 BUT - 1 POINT

MONTSOULT BAILLET US 2: 1 BUT 3 POINTS



ES HERBLAY

Match n°24661036 du 02/10/2022 SENIORS D4.B ES HERBLAY 2 / BEAUCHAMP AS 2

Le club de ES HERBLAY ayant répondu dans les délais impartis.

3 joueurs devant être considérés comme mutation sont inscrits sur la feuille de match :

- DUNAND Julien licence 2388060057 licence éditée le 13/09/2022 et titulaire d'une licence joueur seniors libre lors de la saison 2021 – 2022 au Club de ESC DU XVÈME
- GADJARD Teddy licence 2329952530 licence éditée le 20/07/2022 et titulaire d'une licence joueur vétérans libre lors de la saison 2021 – 2022 au Club FCM VAUREAL
- ADIMOHA James licence 2546258827 licence éditée le 27/09/2022 et titulaire d'une licence joueur seniors libre lors de la saison 2021 – 2022 au Club de PARIS 13 ATLETICO

Considérant que pour cette équipe le Club de l'ES HERBLAY a le droit d'inscrire 6 joueurs mutés dont 2 hors période au maximum

Considérant que le nombre de joueurs mutés hors période est supérieur au règlement

Considérant que le Club ne porte pas l'entière responsabilité de cette situation, l'apposition du cachet « dispense de mutation Art 117 d » sur les licences de ces joueurs

Considérant que cette équipe a malgré obtenu un avantage indu vis-à-vis de son adversaire du jour

La Commission

- Donne match à rejouer.

Transmet à la Commission chargée du Calendrier et de l'Organisation des compétitions

ES HERBLAY

Match n°24685505 du 02/10/2022 U18 D3.A MENU COURT AS 1 / ES HERBLAY 2

Le club de ES HERBLAY ayant répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **OUATTARA Yacouba** licence 9604010602 du club de ES HERBLAY est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors que sa licence n'était pas valide. La date d'enregistrement de la licence date du 04/12/2022.

Considérant que le 02/10/2022 il n'avait de licence valide.

La Commission donne match perdu par pénalité au club de ES HERBLAY pour l'inscription et la participation du joueur **OUATTARA Yacouba** licence 9604010602, pour en attribuer le gain à l'équipe de MENU COURT AS 1.

Article 40 Règlements Sportifs du DVOF.

AMENDE : 120€ (ES HERBLAY) pour inscription sur la feuille de match d'un joueur non licencié.

ES HERBLAY 1: 0 BUT - 1 POINT

MENUCOURT AS 1: 0 BUT 3 POINTS



ES HERBLAY

Match n°24685495 du 09/10/2022 U18 D3.A ENTENTE ES MARLY LA VILLE FONTENAY EN PARISIS FC 1 / ES HERBLAY 2

De plus, la commission demande au secrétariat d'interroger le club de ES HERBLAY sur l'inscription et la participation du joueur **OUATTARA Yacouba** sur la rencontre citée ci-dessus.

Le club de ES HERBLAY ayant répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **OUATTARA Yacouba** licence 9604010602 du club de ES HERBLAY est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors que sa licence n'était pas valide. La date d'enregistrement de la licence date du 04/12/2022.

Considérant que le 09/10/2022 il n'avait de licence valide.

La Commission donne match perdu par pénalité au club de ES HERBLAY pour l'inscription et la participation du joueur **OUATTARA Yacouba** licence 9604010602, pour en attribuer le gain à l'équipe de ENTENTE ES MARLY LA VILLE FONTENAY EN PARISIS FC 1.

Article 40 Règlements Sportifs du DVOF.

AMENDE : 120€ (ES HERBLAY) pour inscription sur la feuille de match d'un joueur non licencié.

ES HERBLAY 1 : 0 BUT - 1 POINT

ENTENTE ES MARLY LA VILLE FONTENAY EN PARISIS FC 1 : 4 BUTS 3 POINTS

ES HERBLAY

Match n°24696286 du 01/10/2022 U14 D4.B ES HERBLAY 1 / COURDIMANCHE AS 1

Le club de ES HERBLAY ayant répondu dans les délais impartis.

Match 24696286 du 01/10/2022 ES HERLAY 1 - COURDIMANCHE A.S. 1 Score 4 – 1

Considérant que 2 joueurs devant être considérés comme mutation sont inscrits sur la feuille de match :

- BREMONT Eliot licence 2547749652 éditée le 13/09/2022 et titulaire d'une licence joueur libre U 13 lors de la saison 2021 – 2022 au Club SAINT LEU 95 F.C.
- SESANGA MBUY Yam licence 9602681006 éditée le 15/09/2022 et titulaire d'une licence joueur libre U 12 lors de la saison 2021 -2022 au Club d'ERMONT A.S.

Considérant que pour cette équipe le Club de l'ES HERBLAY a le droit d'inscrire 4 joueurs mutés dont 1 hors période au maximum.

Considérant que le nombre de joueurs mutés hors période est supérieur au règlement.

Considérant que le Club ne porte pas l'entière responsabilité de cette situation, l'apposition du cachet « dispense de mutation Art 117 d » sur les licences de ces joueurs.

Considérant que cette équipe a malgré obtenu un avantage indu vis-à-vis de son adversaire du jour.

La Commission

- Donne match à rejouer

Transmet à la Commission chargée du Calendrier et de l'Organisation des compétitions



ES HERBLAY

Match n°24696292 du 08/10/2022 U14 D4.B ST BRICE FC 3 / ES HERBLAY 1

La commission demande au secrétariat d'interroger le club de ES **HERBLAY** sur la présence de joueurs sous cachet de mutation.

Le club de ES HERBLAY ayant répondu dans les délais impartis.

Considérant que 2 joueurs considérés comme mutation sont inscrits sur la feuille de match :

- **BREMONT Eliot** licence 2547749652 éditée le 13/09/2022 et titulaire d'une licence joueur libre U 13 lors de la saison 2021 – 2022 au Club SAINT LEU 95 F.C.
- **SESANGA MBUY Yam** licence 9602681006 éditée le 15/09/2022 et titulaire d'une licence joueur libre U 12 lors de la saison 2021 -2022 au Club d'ERMONT A.S.

Considérant que pour cette équipe le Club de l'ES HERBLAY a le droit d'inscrire 4 joueurs mutés dont 1 hors période au maximum.

Considérant que le nombre de joueurs mutés hors période est supérieur.

Considérant que le Club ne porte pas l'entière responsabilité de cette situation, l'apposition du cachet « dispense de mutation Art 117 d » sur les licences de ces joueurs.

Considérant que cette équipe a malgré obtenu un avantage indu vis-à-vis de son adversaire du jour.

La Commission

- Donne match à rejouer

Transmet à la Commission chargée du Calendrier et de l'Organisation des compétitions.



RÉCLAMATION

AFS VAURÉAL

Match n°25420429 du 28/11/2022 COUPE DU COMITE FUTSAL MONTMAGNY FOOT SALLE 2 / AFS VAUREAL 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € AFS VAUREAL FC (réclamation)

Réclamation du club de **AFS VAUREAL FC 2** confirmée le 30 NOVEMBRE 2022 sur la participation de **ZITOUNI ZYED licence 2544395932** joueur de l'équipe de **MONTMAGNY FOOT SALLE 2**. Ce joueur est susceptible d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure **alors** que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce, **ZITOUNI ZYED licence 2544395932** de l'équipe supérieure du club de **MONTMAGNY FOOT SALLE 2** a participé à la rencontre citée ci-dessus,

Réclamation recevable en la forme, fondée

Match de référence : **Match de référence : FUTSAL R3 du 21/11/2022 MONTMAGNY FOOT SALLE 1 / VECTEUR SPORT 2**

CREDIT: AFS VAURÉAL: 43,50 €

DEBIT: MONTMAGNY FOOT SALLE: 53,50 €

La commission dit : qualification de AFS VAURÉAL 2.

COURDIMANCHE AS

Match n°24685263 du 27/11/2022 U18 D2.A COURDIMANCHE AS 1/ GOUSSAINVILLE FC 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € COURDIMANCHE AS (réclamation)

Réclamation du club de COURDIMANCHE AS 1 confirmée le 28 NOVEMBRE 2022 sur la participation des joueurs 5, 7, 11 de l'équipe de GOUSSAINVILLE FC 1.

Réclamation recevable non fondée.

Ces joueurs étaient qualifiés pour jouer dans la catégorie U18.

Résultat acquis sur le terrain.

DEMANDE DE JOUY LE MOUTIER FC

Match n°24673542 du 04/12/2022 ANCIENS D3.B JOUY LE MOUTIER FC 11 / GARGES FCM 12

Les matchs de suspensions ne s'appliquent que sur les matchs qui ont été effectivement joués.

**SANCTIONS APRÈS AUDITION****ESM THILLAY****Match n°25272826 du 30/10/2022 CVO ANCIENS ESM THILLAY / GARGES FCM**

La Commission,
Après audition de :

Arbitre Officiel du DVOF SI SERIR Tahar**Présent****Pour le club ESM THILLAY**

MARTINS ALMANT Jackie arbitre assistant licence 2543669881

Absence non excusée

BAAR Abdelaziz délégué licence 2543724834

Absence non excusée

FRANCISCO Christophe capitaine licence 2368043139

Présent**Pour le club GARGES FCM**

TU Ngoc arbitre assistant licence 2328094573

Présent

SOW Diacria capitaine licence 2545132617

Présent

GARCIA Vincent éducateur licence 2378017182

Présent

BOUAFFAR Jeffaili joueur licence n° 2547644898

Présent

SEFAILLI Bafa joueur

Présent

Considérant que l'arbitre M. SI SERIR Tahar confirme son rapport.

Considérant que le joueur n°8 du GARGES FCM a été remplacé par le n°12 à la 66^{ème} minute.

Considérant que l'arbitre reconnaît lors de l'audition le joueur qui a porté le n°8 est M. SEFAILLI Bafa.

Considérant que cela a été confirmé par M.SOW Diacria.

Considérant que le club du Thillay reconnaît que le joueur a bien participé à la rencontre.

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.



ESM THILLAY

Match n°24671368 du 06/11/2022 CDM D2 ESM THILLAY / MCA FC

La Commission,
Après audition de :

Arbitre Officiel du DVOF SAID Jaffar

Présent

Pour le club ESM THILLAY

MARTINS ESTEVEF Filipe arbitre assistant licence 2546919191

Présent

SOUKA Gildas délégué licence 2378034792

Absence non excusée

NDEBI Cédric capitaine licence 2318061760

Présent

Pour le club MCA FC

NKUCUN Alper arbitre assistant licence 2546857416

Absence non excusée

NKUCUN Hassan délégué licence 2548499366

Présent

YAJAR Firat capitaine licence 2330051505

Présent

KANDIL Ramazan joueur licence 2546745773

Présent

Lockul Laurent président licence n°

Considérant qu'il y a eu un contrôle des licences par les deux capitaines d'équipes avant le début de la rencontre.

Considérant qu'il y avait 14 joueurs présents et inscrit sur la feuille de match de chaque équipe constatée par l'arbitre M. SAID Jaffar.

Considérant que l'arbitre assistant du Thillay M. MARTINS ESTEVEF Filipe déclare « ce n'est pas le n°14 qui a joué » et que l'équipe du Thillay a redemandé un contrôle des licences ainsi que celle d'un dirigeant, mais l'arbitre a refusé car un contrôle a été réalisé avant la rencontre.

Considérant que le capitaine du Thillay M. NDEBI Cédric déclare qu'il a vu 13 joueurs.

Considérant que M. FRANCISCO Christophe capitaine du Thillay a déclaré « que le joueur 14 a été sorti en deuxième mi-temps » ce qui est confirmé par l'arbitre et a ensuite quitté le stade.

Considérant que l'arbitre de la rencontre n'a pas observé l'arrivée d'un joueur au cours de la rencontre.

Considérant que le club du MCA FC confirme les faits.

Considérant que l'arbitre déclare qu'il confirme son rapport.

Considérant qu'il convient ainsi de faire application du postulat selon lequel le rapport de l'officiel vaut présomption d'exactitude des faits (article 128 des Règlements Généraux de la F.F.F.) ; il en résulte que les déclarations d'un arbitre ne peuvent être contestées que si des éléments objectifs, précis et concordants, amènent avec une certaine évidence à s'en écarter ;

La commission dit résultat acquis sur le terrain.



AS MENU COURT

Match n°24671364 du 23/10/2022CDM D2 POULE FCM VAUREAL 5 / AS MENU COURT 6

La Commission,
Après audition de :

Arbitre Officiel du DVOF DE OLIVEIRA Manuel

Présent

Pour le club FCM VAUREAL

Joueur LACK SEVLO Yao licence 2310931503

Absence non excusée

Joueur EBANDA Kévin

Absence non excusée

Arbitre assistant ABDANI Fahde 2308103546

Absence non excusée

Educateur MAILLARD Steve 2358053248

Absence non excusée

Pour le club AS MENU COURT

Arbitre assistant CAROLE Jehan licence 2308080185

Absence excusée

Educateur KANE Omar licence 2318035014

Présent

Considérant que l'arbitre confirme son rapport

Considérant que l'arbitre déclare « *l'arbitre assistant de Menucourt m'a dit que le joueur n°5 n'a pas de licence* ». A la mi-temps il appelle le dirigeant et capitaine de l'équipe adverse pour porter réclamation.

Considérant que l'éducateur de Menucourt M. KANE Omar dit que « le coach adverse a admis les faits ».

Considérant que le joueur de Vauréal M. EBANDA Kévin a joué avec une fausse licence. Le fait a été reconnue par VAUREAL FCM.

Considérant que à la suite de cet incident le match a été arrêté.

La commission inflige 300€ d'amende au club de VAUREAL FCM.

La Commission transmet le dossier à la Commission de Discipline pour donner suite.



DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE
(Art 44.4)

CHAMPIONNAT

Criterium Seniors F A 8 / Phase 1 / Poule B

Journée du 02 DECEMBRE 2022

Fosses Uf 2	Ermont As 1	Les deux clubs responsables
-------------	-------------	-----------------------------

Fosses Uf 2 : **AVERTISSEMENT**
Ermont As 1 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 14 D1 / Phase Unique / Poule Unique

Journée du 03 DECEMBRE 2022

Goussainville Fc 1	Argenteuil Rc 2	Les deux clubs responsables
--------------------	-----------------	-----------------------------

Goussainville Fc 1 : **AVERTISSEMENT**
Argenteuil Rc 2 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 14 D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 03 DECEMBRE 2022

Puisseux Louvres 95 1	Cergy Pontoise Fc 3	Les deux clubs responsables
-----------------------	---------------------	-----------------------------

Puisseux Louvres 95 1 : **AVERTISSEMENT**
Cergy Pontoise Fc 3 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 14 D3 / Phase Unique / Poule C

Journée du 03 DECEMBRE 2022

Soisy Andilly Margen 2	St Brice Fc 2	Les deux clubs responsables
------------------------	---------------	-----------------------------

Soisy Andilly Margen 2 : **AVERTISSEMENT**
St Brice Fc 2 : **AVERTISSEMENT**

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U 14 D4 / Phase Unique / Poule C

Journée du 03 DECEMBRE 2022

Académie Fc Ermont 2	Argenteuil Fc 3	Les deux clubs responsables
----------------------	-----------------	-----------------------------

Académie Fc Ermont 2 : 100€ AMENDE

Argenteuil Fc 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterium U11 Féminine A 8 / Phase 1 / Poule A

Journée du 03 DECEMBRE 2022

Fosses F. U. 1	Persan Us 03 1	Les deux clubs responsables
----------------	----------------	-----------------------------

Fosses F. U. 1 : AVERTISSEMENT

Persan Us 03 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Critérium U15 F À 8 / Phase 1 / Poule C

Journée du 03 DECEMBRE 2022

Adamois Ol 1	Cergy Pontoise Fc 2	Les deux clubs responsables
--------------	---------------------	-----------------------------

Adamois Ol 1 : AVERTISSEMENT

Cergy Pontoise Fc 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U10-U11 (Série 1) Phase 1 / Phase 1 / Poule A

Journée du 03 DECEMBRE 2022

Survilliers Avenir 2	Chaumontel Luzarches 1	Les deux clubs responsables
----------------------	------------------------	-----------------------------

Survilliers Avenir 2 : 100€ AMENDE

Chaumontel Luzarches 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U10-U11 (Série 3) Phase 1 / Phase 1 / Poule D

Journée du 03 DECEMBRE 2022

Fosses F. U. 1	Ecouen Fc 4	Les deux clubs responsables
----------------	-------------	-----------------------------

Fosses F. U. 1 : AVERTISSEMENT
Ecouen Fc 4 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U10-U11 (Série 3) Phase 1 / Phase 1 / Poule E

Journée du 03 DECEMBRE 2022

Fosses F. U. 2	Ecouen Fc 5	Les deux clubs responsables
----------------	-------------	-----------------------------

Fosses F. U. 2 : AVERTISSEMENT
Ecouen Fc 5 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U10-U11 (Série 3) Phase 1 / Phase 1 / Poule F

Journée du 03 DECEMBRE 2022

Fosses F. U. 3	Ecouen Fc 6	Les deux clubs responsables
----------------	-------------	-----------------------------

Fosses F. U. 3 : AVERTISSEMENT
Ecouen Fc 6 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U10-U11 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule C

Journée du 03 DECEMBRE 2022

Argenteuil Fc 5	Entente Ssg 5	Les deux clubs responsables
-----------------	---------------	-----------------------------

Argenteuil Fc 5 : AVERTISSEMENT
Entente Ssg 5 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U12-U13 (Série 1) Phase 1 / Phase 1 / Poule B

Journée du 03 DECEMBRE 2022

E.S. Herblay 5	Courdimanche As 1	Les deux clubs responsables
----------------	-------------------	-----------------------------

E.S. Herblay 5 : AVERTISSEMENT
 Courdimanche As 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule E

Journée du 03 DECEMBRE 2022

Bouffémont Acf 1	Puiseux Louvres 95 1	Les deux clubs responsables
------------------	----------------------	-----------------------------

Bouffémont Acf 1: AVERTISSEMENT
 Puiseux Louvres 95 1 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 2) Phase 1 / Phase 1 / Poule F

Journée du 03 DECEMBRE 2022

Bouffémont Acf 2	Puiseux Louvres 95 2	Les deux clubs responsables
------------------	----------------------	-----------------------------

Bouffémont Acf 2 : AVERTISSEMENT
 Puiseux Louvres 95 2 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 3) Phase 1 / Phase 1 / Poule E

Journée du 03 DECEMBRE 2022

Montmorency Fc 4	Mery Meriel Bessanc 4	Les deux clubs responsables
------------------	-----------------------	-----------------------------

Montmorency Fc 4 : 100€ AMENDE
 Mery Meriel Bessanc 4 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 3) Phase 1 / Phase 1 / Poule A

Journée du 03 DECEMBRE 2022

Osny F.C. 1	Cergy Pontoise Fc 5	Les deux clubs responsables
-------------	---------------------	-----------------------------

Osny F.C. 1 : AVERTISSEMENT
 Cergy Pontoise Fc 5 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U12-13 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule B

Journée du 03 DECEMBRE 2022

St Brice F.C. 4	St Leu 95 Fc 2	Les deux clubs responsables
-----------------	----------------	-----------------------------

St Brice F.C. 4 : AVERTISSEMENT

St Leu 95 Fc 2 : 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-13 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule G

Journée du 03 DECEMBRE 2022

Académie Football Cl 3	Argenteuil Fc 3	Les deux clubs responsables
------------------------	-----------------	-----------------------------

Académie Football Cl 3 : AVERTISSEMENT

Argenteuil Fc 3 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-13 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule H

Journée du 03 DECEMBRE 2022

Académie Football Cl 4	Argenteuil Fc 4	Les deux clubs responsables
------------------------	-----------------	-----------------------------

Académie Football Cl 4 : AVERTISSEMENT

Argenteuil Fc 4 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Seniors D4 / Phase Unique / Poule A

Journée du 04 DECEMBRE 2022

Arnouville F. As 2	Chars As 1	Les deux clubs responsables
--------------------	------------	-----------------------------

Arnouville F. As 2 : AVERTISSEMENT

Chars As 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



Anciens D1 / Phase Unique / Poule Unique

Journée du 04 DECEMBRE 2022

Montmagny Fc 11	Argenteuil Rc 11	Les deux clubs responsables
-----------------	------------------	-----------------------------

Montmagny Fc 11 : AVERTISSEMENT
Argenteuil Rc 11 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Seniors D4 / Phase Unique / Poule C

Journée du 04 DECEMBRE 2022

Pierrelaye Fc 2	Magny Vexin Fc 1	Les deux clubs responsables
-----------------	------------------	-----------------------------

Pierrelaye Fc 2 : 100€ AMENDE
Magny Vexin Fc 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 18 D2 / Phase Unique / Poule B

Journée du 04 DECEMBRE 2022

Fosses Uf 1	Cosmo Taverny 1	Les deux clubs responsables
-------------	-----------------	-----------------------------

Fosses Uf 1 : AVERTISSEMENT
Cosmo Taverny 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 16 D3 / Phase Unique / Poule B

Journée du 04 DECEMBRE 2022

Fosses F. U. 2	St Brice Fc 4	Les deux clubs responsables
----------------	---------------	-----------------------------

Fosses Uf 1 : AVERTISSEMENT
St Brice Fc 4 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



U 16 D3 / Phase Unique / Poule C

Journée du 04 DECEMBRE 2022

Montmorency Fc 2	Eragny Fc 2	Les deux clubs responsables
------------------	-------------	-----------------------------

Montmorency Fc 2 : 100€ AMENDE

Eragny Fc 2 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 16 D3 / Phase Unique / Poule C

Journée du 04 DECEMBRE 2022

Sarcelles Aas 5	Pierrelaye Fc 1	Les deux clubs responsables
-----------------	-----------------	-----------------------------

Sarcelles Aas 5 : AVERTISSEMENT

Pierrelaye Fc 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 16 D3 / Phase Unique / Poule D

Journée du 04 DECEMBRE 2022

Puiseux Louvres 95 1	Cosmo Taverny 2	Les deux clubs responsables
----------------------	-----------------	-----------------------------

Puiseux Louvres 95 1 : AVERTISSEMENT

Cosmo Taverny 2 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

**DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 28 NOVEMBRE 2022
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE
(Art 44.4)**

U12-U13 (Série 3) Phase 1 / Phase 1 / Poule A

Journée du 26 NOVEMBRE 2022

Cergy Pontoise Fc 5	Deuil Enghien Fc 1	Les deux clubs responsables
---------------------	--------------------	-----------------------------

Cergy Pontoise Fc 5 : 100€ AMENDE

Deuil Enghien Fc 1 : AVERTISSEMENT

La commission vous demande de donner la raison de la NON-UTILISATION DE LA FMI.

Sans cette information, la sanction d'un AVERTISSEMENT ou d'une AMENDE est effective.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 6 DÉCEMBRE 2022

Présents : Mme Sylvestre
MM. Pézière – El Fakri – Traon - Sénégal - Podan-Mavounzy.

Excusés : MM. N'Diaye - Cokgul

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2022/2023)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION

ART. 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

ENGAGEMENTS

INFORMATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la COC demande aux clubs de vérifier toutes leurs rencontres à venir dans FootClubs



REPORT DES JOURNÉES du 15 et 16 OCTOBRE

Les matches de la journée 4 des 15 et 16 octobre 2022 sont reportés au 17 et 18 décembre 2022

INFORMATION CLUBS

La Commission vous informe que les conditions pour l'organisation des matches de championnat du 04/12/2022 seront également applicables pour les matches du 18/12/2022 (voir mails envoyés au club le 30/11/2022)

CONVOCATION

La Commission convoque pour **le 06/12/2022 à 18 heures**

- le Président ou son représentant pour une audition concernant la situation administrative du club de AS ETOILE PARIS ILDE DE FRANCE (ALPINE) pour faire le point concernant vos licences

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 29/11/2022

Seniors D4 Poule C

Match n°24679279 du 09/11/2022

Pierrelaye FC 2/ Frettoise ES 1

La Commission décide : match perdu par pénalité :

Pierrelaye FC 2 -1pt 0but

Frettoise ES 1 3pts 3but

REMERCIEMENTS ARBITRES

- PALLIN Willy
- CLAIRE Frédéric
- PALIN Willy

COURRIERS CLUBS

À la suite de la situation du club du FC ALPINE et du courriel de la Mairie de MENU COURT

La Commission décide le forfait du FC ALPINE pour le match :

SENIORS D4.A

N°24660942 du 11/12/2022

FC ALPINE/ES HERBLAY

MONTMORENCY FC

Courriel du 30/11/2022

La Commission ne peut répondre favorablement à votre demande. Le FC MONTMORENCY a déjà un match en retard programmé le 08/01/2023. Votre match n°24689265 ENT. ES MARLY FONTENAY 1 / FC MONTMORENCY 1 est maintenu à la date du 18/12/2022

MONTMORENCY FC

Courriel du 01/12/2022

Match U16 D2 Poule A n° 24689281 du 27/11/2022 FC MONTMORENCY 1 / USO BEZONS 1 : match maintenu au 08/01/2023

**HERBLAY ES**

Courriel du 04/12/2022

La COC confirme que le match de championnat est prioritaire sur la Coupe

SAINT LEU FC

Courriel du 05/12/2022

Match n° 24685117 SAINT LEU 95 FC 2 / ADAMOIS OL 1

La Commission ne peut répondre favorablement à votre demande : match maintenu à la date du 18/12/2022

SAINT LEU FC

Courriel du 29/11/2022

Inversion de rencontre

Match vétérans +55 ans n°24682406 du 16/04/2023 COSMO TAVERNY 25 / SAINT LEU 95 FC 25 : ce match se déroulera sur les installations de Saint Leu

GAFEPB

Courriel du 01/12/2022

La Commission ne peut répondre favorablement à votre demande. Match n° 24673537 du 27/11/2022 : match à rejouer Anciens D3 Poule B le 18/12/2022 FCM GARGES 12 / GAFEPB 11

PERSAN US 03

Courriel du 04/12/2022

La Commission ne peut répondre favorablement à votre demande : manque l'accord de vos adversaires

DOMONT FC

Courriel du 06/12/2022

Tous les matches à domicile pour la saison 2022-2023 pour les catégories Vétérans +45 ans et Anciens se joueront au stade municipal de Domont

PIERRELAYE FC

La COC vous informe qu'à la suite des sanctions de la Commission de Discipline prononcées à l'encontre de votre équipe Seniors D4 Poule C, votre terrain est suspendu pour les matches devant se jouer à domicile.

En application de l'article 40.7 du RS du DVOF, vous êtes astreint à jouer sur un terrain de repli et d'avertir la COC pour accord.

DATES – TERRAINS – HEURES**SAINT BRICE FC**

Courriel du 06/12/2022

U16 D2 Poule B

Match n°24689422 du 11/12/2022

FC SAINT BRICE 2 / RC GONESSE 1

Nouvel horaire : 15H

DOMONT FC

Courriel du 06/12/2022

U18 D3 Poule B / U16 D3 Poule D

Tous les matches à domicile de la saison 2022/2023 pour les U18 D3 Poule B et U16 D3 Poule D se joueront pour toute la saison 2022/2023 au stade municipal de Domont (gazon naturel)

**DOMONT FC**

Courriel du 06/12/2022

Anciens +45 ans Poule B

Match n°24674803 du 11/12/2022

FC DOMONT 15 / SFC CHAMPAGNE 15

Nouvelle installation : stade Municipal Jean-Jaurès à Domont

GARGES FCM

Courriel du 06/12/2022

Anciens D3 Poule B

Match n°24673547 du 11/12/2022

GARGES FCM 12 / ARNOUVILLE FAS 11

Nouvelle date : 28/01/2023

CERGY PONTOISE FC

Courriel du 06/12/2022

U16 D1

Match n°24689156 du 11/12/2022

CERGY PONTOISE FC 3 / OSNY FC 1

Nouvel horaire : 15H30

CERGY PONTOISE FC

Courriel du 06/12/2022

U16 D3 Poule A

Match n°24689559 du 11/12/2022

CERGY PONTOISE FC 4 / JOUY LE MOUTIER FC 1

Nouvel horaire : 15H30

FONTENAY FC

Courriel du 05/12/2022

SENIORS D4.C ET SENIORS D3.C

Les matchs à domicile des équipes SENIORS D3.C & D4.C se joueront à 14h30 DU 08/12/2022 au 31/01/2023 inclus.

DATES – TERRAINS – HEURES (FOOTCLUBS)**ECOUEEN FC**

Courriel du 06/12/2022

Critérium + 45 ans Poule B

Match n°24674784 du 18/12/2022

DOMONT FC 15 / ECOUEEN FC 16

La COC ne peut prendre en compte votre demande : match maintenu au 18/12/2022 à 9H45

MATCH PERDU APRES LE 2EME APPEL DE FEUILLE DE MATCH**Critérium +45 ans Poule C**

Match n°25039126 du 18/09/2022

CORMEILLAIS ACS 15 / ENT. COURDIMANCHE MENU COURT 15

Suite 2ème appel de feuille de match resté sans réponse, match perdu aux 2 équipes

Amende aux 2 équipes : 52€00

**CONFIRMATIONS DE RÉSULTATS****Seniors D4 Poule C**

Match n° 24679261 du 04/12/2022

FONTENAY Fc 2 / ROISSY EN FRANCE US 2

FONTENAY FC 2	2 buts	0 pt
ROISSY US 2	6 buts	3 pts

U16 D2 Poule A

Match n° 24689288 du 04/12/2022

BEZONS US 1 / SOISY ANDILLY MARGENCY FC 2

SOISY ANDILLY MARGENCY FC 2	0 but	0 pt
BEZONS US 1	12 buts	3 pts

1^{ER} APPEL DE FEUILLE DE MATCH**ET****INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE****Anciens D2 Poule A**

Match n°24673141 du 27/11/2022

DEUIL ENGHEN FC 11 / MONTSOULT BAILLET US 11

U16 D3 Poule A

Match n°24689550 du 27/11/2022

BEZONS USO 3 / CHAMPAGNE SFC 95 1

2^{ÈME} APPEL DE FEUILLE DE MATCH**ET****INFORMATION DU RESULTAT PAR LE CLUB ADVERSE****Critérium +55 ans Poule A**

Match n°24682319 du 06/11/2022

MAGNY VEXIN UFC 25 / COSMO TAVERNY 25

MATCHES À JOUER**18 DÉCEMBRE 2022****Anciens D1**

Match n° 24672945

NEUVILLE SUR OISE AS 11 / CERGY PORTUGAIS 11

Critérium + 55 ans Poule B

Match n°24682474

ENT. GAFEPB 26 / HERBLAY ES 25



08 JANVIER 2023

U16 D3 Poule B

Match n°24689685

FOSSÉS FU 2 / SAINT BRICE FC 4

U18 D2 Poule B

Match n°24685403

FOSSÉS UF 1 / COSMO TAVERNY 1

Critérium + 45 ans Poule C

Match n°25039222

NEUVILLE SUR OISE AS 15 / CERGY PORTUGAIS 15

Seniors D4 Poule B

Match n°24661070

VEXIN AS 1 / BOUFFEMONT ACF 1

Critérium + 45 ans Poule B

Match n°24674798

CHAMPAGNE SFC 15 / ECOUEN FC 16

Vétérans +45 ans Poule C

Match n°25039200

VIARMES OL 15 / MAGNY FC 15

Vétérans +45 ans Poule C

Match n°25039198

FONTENAY Fc 15 / MONTIGNY FC 15

29 JANVIER 2023

U16 D3 Poule E

Match n° 24690080

ENT. EBM VIARMES BEL 1 / CORMEILLAIS AS 3

26 FEVRIER 2023

Seniors D4 Poule A

Match n° 24660928

ALPINE FC 1 / SAINT PRIX ES 2

1^{ER} FORFAIT AVEC AMENDE**Seniors D4 Poule A**

Match n°24660935 du 04/12/2022

BRUYERES BERNES USM 1 / ALPINE FC 1

ALPINE FC 1 Amende 24€00

ALPINE FC 1	-1pt	0but
BRUYERES BERNES USM 1	3pts	5buts

**Seniors D4 Poule A**

Match n°24660937 du 04/12/2022
HERBLAY 1 / MONTMORENCY 2

MONTMORENCY FC 1 Amende 24€00

MONTMORENCY FC 1	-1pt	0but
HERBLAY ES 1	3pts	5buts

U16 D3 Poule C

Match n°24689818 du 04/12/2022
COSMO 3 / NEUVILLE SUR OISE AS 1

NEUVILLE SUR OISE AS 1 Amende 24€00

NEUVILLE SUR OISE AS 1	-1pt	0but
COSMO 3	3pts	5buts

U16 D3 Poule E

Match n°24690085 du 04/12/2022
ENT. PARMAIN SAUSSERON 1 / GAFEPB 1

ENT. PARMAIN SAUSSERON 1 Amende 24€00

ENT. PARMAIN SAUSSERON 1	-1pt	0but
GAFEPB 1	3pts	5buts

U14 D4 Poule A

Match n°24696222 du 03/12/2022
SARCELLES AAS 6 / NEUVILLE AS 1

NEUVILLE AS 1 Amende 24€00

NEUVILLE AS 1	-1pt	0but
SARCELLES AAS 6	3pts	5buts

2^{ÈME} FORFAIT AVEC AMENDE

U18 D3 Poule B

Match n°24685797 du 04/12/2022
DOMONT FC 1 / PUISEUX LOUVRES FC 95 1

DOMONT FC 1 Amende 27€50

DOMONT FC 1	-1pt	0but
PUISEUX LOUVRES FC 95 1	3pts	5buts

Secrétaire de Séance

M. Sénécal

Président de Séance

Mme Sylvestre



COMMISSION CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTION FÉMININES

RÉUNION DU 06 DÉCEMBRE 2022

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL RÈGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

FORFAITS

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :

Catégories de U14F à U18F

o1er = **24€**

o2ème = 27.5€

o3ème = **33.5€+ Forfait Général 57€= 90.5€**

Catégories seniors F

o1er = **31€**

o2ème = **37.5€**

o3ème = **41.5€ + Forfait Général 72€ = 113.5€**

- Le Forfait général est imputé même au forfait avisé.

-NON-UTILISATION DE FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE (hors problèmes technique) **100€**

- Absence non excusée aux réunions = **50€**

- Personne inscrite sur la feuille de match non-licenciée = **120€**

- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = **80€**

- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) Rappel les éducateurs et arbitres assistants avec n° licence = **10€**

- Non-réception de la feuille de match après deux relances = **52€**

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = **50€**

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = **102€**



- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arriver en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi à partir de 14h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INSCRIPTIONS CLUBS

Tous les clubs désirant inscrire une ou plusieurs équipes pour les CRITÉRIUMS à 8 U11F, U13F, U15F, U18F et senior F phase 2 doivent impérativement remplir le google forms qui vous est **envoyé le 06/12/22.**

POUR LA PRISE EN COMPTE DE VOS ÉQUIPES, **RESPECTEZ LA DATE BUTOIR DU 12/12/2022 - 14h00**

TOUTES LES CLUBS SONT CONCERNÉS.

VOUS DEVEZ CONFIRMER LA RECONDUCTION DE VOS ÉQUIPES AYANT PARTICIPÉ À LA PHASE 1 POUR LA PHASE 2

COURRIERS

SENIORS F

Groupe A

Match n°25259365

Ent HERBLAY ES 2 / PUISEUXLOUVRES 95 1

Match sur terrain Beauregard **3**, 130 route de Pierrelaye, Herblay

SENIORS F

Footclub par le club 500681 VIARMES ASNIERES OL. Le 05/12/2022

Groupe A

Match n°25259381

ERMONT AS 1 / VIARMES ASNIERES O 1

Refus de la commission calendriers féminins

Nous vous invitons à chercher une autre date, le 13/01/2023 correspond à la journée 2 de la phase 2.

Cette information est visible dans le calendrier général édité sur le site du district :

Dans document / calendriers.

Nous vous reportons la rencontre au 16/12/22

**RENCONTRES REPORTÉES****16/12/2022****SENIORS F**

Groupe A

Match n°25259351 (rencontre initiale du 30/09/22)*GROSLAY FC 1 / MAGNY EN VEXIN FC 1***SENIORS F**

Groupe A

Match n°25259381 (rencontre initiale du 09/12/22)*ERMONT AS 1 / VIARMES ASNIERES O 1***FORFAITS NON AVISÉS****AUVERS ENNERY FC****Seniors F, groupe A, N° match: 25259358**

Match du 18/11/22

Ent HERBLAY ST LEU 2/ AUVERS ENNERY FC 1

5 licences pour l'équipe visiteuse, (6 minimum pour jouer)

AMENDES**MONTMAGNY FC****U18 F**

Match du 19/11/22

Feuille de match incomplète, manque type de rencontre 10€**AUVERS ENNERY FC****Seniors F**

Match du 18/11/22

Forfait 31€

Ent Herblay-St Leu 2

Seniors F, groupe A, N° match: 25259358

Match du 18/11/22

Ent HERBLAY ST LEU 2/ AUVERS ENNERY FC 1

Feuille de match incomplète, manque nom des équipes 10€**APPEL À FEUILLE DE MATCHS****PUISEUX LOUVRES 95 FC****U15F**, Groupe A du 19/11/22**Match n°25259527***PUISEUX LOUVRES 95 FC 1 / BEZONS USO 2***1^{er} appel ; 28/11/22****2^{ème} appel : 05/12/22**



GOUSSAINVILLE FC

U15F, Groupe A du 19/11/22

Match n°25259529

GOUSSAINVILLE FC 1 / MONTMAGNY FC 1

1^{er} appel : 28/11/22

2^{ème} appel : 05/12/22

GOUSSAINVILLE FC

U15F, Groupe D du 19/11/22

Match n°25259580

GOUSSAINVILLE FC 2 / ENT MERY MERIEL BESSANCOURT 1

1^{er} appel : 28/11/22

2^{ème} appel : 05/12/22

FOSSÉS UF

Senior F, Groupe B du 02/12/22

Match n°25259372

Ent FOSSÉS MARLY 2 / ERMONT AS 1

1^{er} appel : 05/12/22



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 04 DÉCEMBRE 2022

Présents : Mme Cyprien
MM. Maillet - Moukrim

Absents excusés : MM. N'Diaye - Lalotte - Lacour

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 13 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



COMMUNIQUÉ

La commission gère 13 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages. Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30

- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



COURRIERS

MENUCOURT AS

Mail du 01/12/2022

Pris note de votre courrier pour information les équipes de ligue (**non éliminés de la Coupe de Paris**), entrent à partir de la phase finale.

CERGY PONTOISE FC

Mail du 06/12/2022

Pris note de votre courrier concernant votre match en coupe de Paris le même jour, cette rencontre se jouera le 07 janvier 2023.

ENT HERBLAY ST LEU

Mail du 04/12/2022

Pris note de votre courrier nous vous informons que le Championnat est prioritaire sur la Coupe, cette rencontre cette rencontre se jouera le 07 janvier 2023.

FORFAIT AVISÉ

GAFEPB

Mail du 05/12/2022

Pris note de votre courrier concernant votre forfait avisé pour la rencontre du 10/12/2022. Cependant à la suite du règlement, forfait avisé ou non avisé **à partir des phases éliminatoires (8e de Finale)**, une amende est imputée - **Amende 115€**

APPEL À CANDIDATURE

La Commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des tirages des $\frac{1}{4}$ et des $\frac{1}{2}$ FINALES DES COUPES DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL

Pour le mardi 31 janvier 2022
De 18h00 à 21h00



TIRAGES

COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL – U14

CADRAGE DU 10 DÉCEMBRE 2022 A 15H00 – CVO U14

Match	CLUB	CLUB
1	ERAGNY FC 1	PERSAN US 03 1
2	ST BRICE FC 1	SARCELLES AAS 5
3	ARGENTEUIL FC 1	DEUIL ENGHIEU FC 1

8^{ème} DE FINALE DU 10 DÉCEMBRE 2022 A 15H00 – CVO U14

Match	CLUB	CLUB
1	GONESSE RC 1	ENTENTE SSG 1
2	GARGES FCM 1	DEUIL ENGHIEU FC 1 ou ARGENTEUIL FC 1
3	ERAGNY FC 1 ou PERSAN US 03 1	ST BRICE FC 1 ou ST LEU 95 FC 1
4	GOUSSAINVILLE FC 1	FOSES UF 1
5	ST OUEN L'AUMONE AS 1	COSMO TAVERNY 1
6	JOUY LE MOUTIER FC 1	SARCELLES AAS 1
7	THILLAY ESM 1	ERMONT AS 1
8	ARGENTEUIL RC 1	CERGY PONTOISE FC 1

Les matches 1-2-3 et 8 auront lieu samedi 07 janvier 2023 à 15h

ARGENTEUIL FC

Mail du 06/12/2022

ARGENTEUIL FC 1 / DEUIL ENGHIEU FC 1

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 16H00 au Stade Roger Ouvrard à Argenteuil

Prévenir vos adversaires



COUPE DU COMITÉ – U14

8^{ème} DE FINALE DU 10 DECEMBRE 2022 A 15H00 – U14

Match	CLUB	CLUB
1	CERGY PONTOISE FC 3	BEZONS USO 2
2	ARGENTEUIL RC 2	SARCELLES AAS 3
3	VAUREAL FCM 2	CORMEILLAIS ACS 2
4	FRANCONVILLE FC 2	ST LEU 95 FC 2
5	ARGENTEUIL FC 3	CERGY PONTOISE FC 2
6	SOISY AM FC 2	SARCELLES AAS 4
7	ARGENTEUIL RC 3	ST BRICE FC 2
8	ST BRICE FC 3	CERGY PONTOISE FC 4

Le match 3 aura lieu samedi 7 janvier 2023 à 15h

RC ARGENTEUIL

Mail du 05/12/2022

ARGENTEUIL RC 3 / ST BRICE FC 2

Changement d'horaire et de stade :

Cette rencontre se jouera à 13H00 au Stade Auguste Delaune à Argenteuil

Prévenir vos adversaires

RC ARGENTEUIL

Mail du 05/12/2022

ARGENTEUIL RC 2 / SARCELLES AAS 3

Changement d'horaire et de stade :

Cette rencontre se jouera à 15H30 au Stade Roger Ouvrard à Argenteuil

Prévenir vos adversaires

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - + 55 ANS

CADRAGE DU 18 DÉCEMBRE 2022 A 9H30 – +55 ANS

Match	CLUB	CLUB
1	ST LEU 95 FC 25	COSMO TAVERNY 25
2	MAGNY EN VEXIN FC 25	ENT SANNOIS ST GRATIEN 25
3	FRANCONVILLE FC 25	EZANVILLE ECOUEN US 25
4	ENT GAFEPB ST PRIX 25	ES HERBLAY 25
5	CORMEILLAIS ACS 25	GROSLAY FC 25

Le match 4 aura lieu dimanche 08 janvier 2023 à 09h30



COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL - +45 ANS

8^{ème} DE FINALE DU 18 DÉCEMBRE 2022 A 09H30 – +45 ANS

Match	CLUB	CLUB
1	NEUVILLE S/OISE AS 15	ES HERBLAY 15
2	ST LEU 95 FC 15	ECOEN FC 15
3	MONTSOULT BAILLET US 15	JOUY LE MOUTIER FC 15
4	ENT OSNY BOISSY 15	COSMO TAVERNY 15
5	MERY MERIEL BESSANCOURT 15	SOISY ANDILLY MARGENCY 15
6	FRANCONVILLE FC 15	GONESSE RC 15
7	ERAGNY FC 15	MONTIGNY FC 95
8	AUVERS ENNERY FC 15	ENT SANNOIS ST GRATIEN 15

COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL - ANCIENS

CADRAGE DU 18 DÉCEMBRE 2022 A 09H30 – CVO ANCIENS

Match	CLUB	CLUB
1	MONTMORENCY FC 11	GONESSE RC 11
2	MARLY LA VILLE ES 11	EZANVILLE ECOEN US 11
3	MONTIGNY FC 95 11	COSMO TAVERNY 11
4	ARGENTEUIL FC 11	SARCELLES AAS 11
5	CERGY PORTUGAIS 11	USC SAINT GRATIEN 11
6	GOUSSAINVILLE FC 11	FRANCONVILLE FC 11
7	BOUFFEMONT ACF 11	ST LEU 95 FC 11
8	ACADEMIE FOOTBALL CLUB 11	CERGY PONTOISE FC 11
9	ROISSY EN FRANCE US 11	HERBLAY SUR SEINE FC 11
10	BEAUCHAMP AS 11	MERY MERIEL BESSANCOURT 11
11	GARGES FCM 11	MENUCOURT AS 11

COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL - CDM

8^{ème} DE FINALE DU 18 DÉCEMBRE 2022 A 09H30 – CVO CDM

Match	CLUB	CLUB
1	GONESSE RC 5	ARGENTEUIL FC 5
2	MERY MERIEL BESSANCOURT 5	FRANCO PORTUGAIS ARG. 5
3	MACCABI SARCELLES 5	ST LEU 95 FC 5
4	CHAMPAGNE SFC 95 5	ST BRICE FC 5
5	ERMONT AS 5	BELLOY ST MARTIN ASC 5
6	ADAMOIS OL 5	GARGES FCM 5
7	CORMEILLAIS ACS 5	MONTSOULT BAILLET US 5
8	ST PRIX ES 5	MENUCOURT AS 5



COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – SENIORS CHALLENGE ANDRÉ COUTELIER

3^{ème} TOUR DU 18 DÉCEMBRE 2022 A 14H30 – CVO SENIORS 1

Match	CLUB	CLUB
1	VILLIERS LE BEL FC 1	OSNY FC 1
2	PIERRELAYE FC 1	ECOUEEN FC 1
3	DEUIL ENGHIEEN FC 1	GONESSE RC 1
4	EAUBONNE CSM 1	BEAUCHAMP AS 1
5	ENT SANNOIS ST GRATIEN 2	CORMEILLAIS ACS 1
6	JOUY LE MOUTIER FC 1	MERY MERIEL BESSANCOURT 1
7	ERAGNY FC 1	BEZONS USO 1
8	ES HERBLAY 1	PERSAN US 03 1
9	VIARMES ASNIERES OL 1	MONTSOULT BAILLET US 1
10	CHAMPAGNE SFC 95 1	MARLY LA VILLE ES 1
11	MENUCOURT AS 1	AUVERS ENNERY FC 1
EXEMPT : GROSLAY FC 1		

EAUBONNE CSM

Footclubs du 01/12/2022

EAUBONNE CSM 1 / BEAUCHAMP AS 1

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 12h30.

Accord des deux clubs

Accord de la commission

VIARMES ASNIÈRES OL

Footclubs du 05/12/2022

VIARMES ASNIERES OL 1 / MONTSOULT BAILLET US 1

Changement de date :

Cette rencontre se jouera le 08 janvier 2023.

Accord des deux clubs

Accord de la commission

SANNOIS ST GRATIEN ENT.

Footclubs du 06/12/2022

ENT SSG 2 / CORMEILLAIS ACS 1

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 13h00.

Accord des deux clubs

Accord de la commission



COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL – SENIORS 2 CHALLENGE JEAN LESTRUHAUT

8^{ème} DE FINALE DU 18 DÉCEMBRE 2022 A 14H30 – CVO SENIORS 2

Match	CLUB	CLUB
1	COSMO TAVERNY 2	ST OUEN L'AUMONE AS 3
2	ARGENTEUIL RC 2	MARLY LA VILLE ES 2
3	VAUREAL FCM 2	ST LEU 95 FC 2
4	BEZONS USO 2	PERSAN US 03 2
5	COURDIMANCHE AS 2	ADAMOIS OL 2
6	FRANCONVILLE FC 2	CORMEILLAIS ACS 2
7	GROSLAY FC 2	MONTMORENCY FC 2 OU VILLIERS LE BEL FC 3
8	GONESSE RC 2	ARGENTEUIL FC 2

COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL – U18

3^{ème} TOUR DU 18 DÉCEMBRE 2022 A 14H30 – CVO U18 M

Match	CLUB	CLUB
1	ES HERBLAY 1	SOISY ANDILLY MARGENCY 1
2	ECOUEEN FC 1	PERSAN US 03 1
3	ST PRIX ES 1	THILLAY ESM 1
4	PUISEUX LOUVRES 95 1	GARGES FCM 1
5	CERGY PONTOISE FC 1	ARGENTEUIL FC 1
6	ADAMOIS OL 1	GONESSE RC 1
7	VAUREAL FCM 1	CORMEILLAIS ACS 1
8	ROISSY EN FRANCE US 1	ARNOUVILLE F. AS 1
9	PIERRELAYE FC 1	GOUSSAINVILLE FC 1
10	ENT CHAMPAGNE BEAUMONT 1	MONTMAGNY FC 1
11	ENT ES MARLY FONTENAY 1	BEZONS USO 1
12	FRANCONVILLE FC 1	ST OUEN L'AUMÔNE AS 1

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U16

CADRAGE DU 18 DÉCEMBRE 2022 A 14H30 – CVO 16

Match	CLUB	CLUB
1	ROISSY EN FRANCE US 1	GOUSSAINVILLE FC 1
2	ADAMOIS OL 1	ST LEU 95 FC 1



COUPE DU COMITÉ - U16

8^{ème} DE FINALE DU 18 DÉCEMBRE 2022 A 14H30 – COMITE 16

Match	CLUB	CLUB
1	CERGY PONTOISE FC 5	CERGY PONTOISE FC 3
2	SARCELLES AAS 4	SARCELLES AAS 5
3	RC ARGENTEUIL 3	RC ARGENTEUIL 2
4	GONESSE RC 2	ENT SANNOIS ST GRATIEN 3
5	COSMO TAVERNY 2	ERAGNY FC 2
6	ES HERBLAY 2	ST LEU 95 FC 2
7	BEZONS USO 2	GARGES FCM 2
8	ADAMOIS OL 2	ST BRICE FC 2

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – SENIORS FÉMININES

8^{ème} DE FINALE DU 10 DECEMBRE 2022 A 15H00 – CVO SENIORS F

Match	CLUB	CLUB
1	GONESSE RC 1	GROSLAY FC 1
2	GAFEPB 1	CERGY PONTOISE FC
3	ENT HERBLAY ST LEU 1	MONTMORENCY FC 1
4	ARGENTEUIL FC 1	ENT FOSSES MARLY 1
5	BELLOY ST MARTIN ASC 1	COSMO TAVERNY 1
6	ENT BEAUMONT MOURS 1	SARCELLES AAS 1
7	RC ARGENTEUIL 1	MERY MERIEL BESSANCOURT 1
EXEMPT : ST PRIX ES 1		

Le match 3 aura lieu samedi 07 janvier 2023 à 15h

ENT BEAUMONT MOURS

Footclubs du 04/12/2022

ENT BEAUMONT MOURS 1 / SARCELLES AAS 1

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au Stade Gilles Degenève à Beaumont sur Oise.

Prévenir vos adversaires.

RC ARGENTEUIL

Mail du 05/12/2022

ARGENTEUIL RC 1 / MERY MERIEL BESSANCOURT 1

Changement d'horaire et stade :

Cette rencontre se jouera à 17H au Stade du Coudray à Argenteuil.

Prévenir vos adversaires.

Animateur de séance : M Maillet

Secrétaire de séance : Mme Cyprien



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 5 DÉCEMBRE 2022

Présents Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
MM. Jasemin – Le Nagard – Sénécal

Assistent Mme Escroignard (Comité) – M. Allard (CTDAP)

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

.....

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIERS DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 03 12 22

Pris note de l'absence de l'équipe COSMO TAVERNY 4 sur critérium U12/U13 du 03 12 22

BOUFFÉMONT ACF : Mail du 02 11 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur le plateau du 03 12 2 à CHAMPAGNES SFC.

CERGY PONTOISE FC : Mail du 29 11 22

Pris note du problème rencontré lors votre déplacement sur le plateau à l'ENTENTE MMB.

COSMO TAVERNY : Mail du 30 11 22

Pris note du forfait général de vos équipes 5 du groupe C et 8 du groupe F - série 3 sur critérium U10/U11

EAUBONNE CSM : Mail du 01 12 22

Pris note de votre remarque sur les appels de feuilles de plateaux. La commission transmet au secrétariat pour annulation des amendes

Concernant votre interrogation sur le centre n° 7 de la Coupe U12, il y a eu une erreur de retranscription du tirage au sort dans le PV du 17 10 22. Celle-ci a donc été corrigée dans le PV du 24 10 22 pour le 1^{er} tour de Coupe U12 du 19 11 22. Tous les centres qui ont été joués correspondent bien au dernier PV publié avant le 19 11 22.

La commission se réunit tous les lundis soir à partir de 18 heures et jusqu'à 20 h30. Si vous souhaitez nous rencontrer, nous pourrions vous recevoir sur ce créneau horaire.

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 02 12 22

Pris note de votre forfait sur rencontres de critérium U10/U11 du 03 12 22 à PUISEUX LOUVRES FC.

La commission regrette mais elle n'a pas eu connaissance de votre précédent mail.

ERMONT AMS : Mail du 01 12 22

Pris note de l'inversion des rencontres du critérium U12/U13 à la suite de la fermeture des installations du club de FOSSES UF

FOSSES UF : Mail du 29 11 22

Pris note de la fermeture de vos installations pour le week-end des 3 & 4 12 22

HERBLAY ES : Mail du 02 12 22

Pris note de vos réponses quant aux appels de feuilles de plateaux dans FAL. La commission transmet au secrétariat pour annulation des amendes

JOUY LE MOUTIER FC : Mail du 29 11 2022

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence du Club de CERGY PONTOISE FC. Vous devez mentionner dans FAL toutes les feuilles de présence qui ne vous sont pas remises le jour même du plateau et lors de la réception vous pourrez modifier vos informations.

Le THILLAY ESM : Mail du 01 12 22

Pris note de votre réponse quant à l'appel de feuilles de présence sur le centre du plateau U9 du 26 11 22 à ROISSY US

Le THILLAY ESM : Mail du 01 12 22

Pris note de votre réponse concernant l'amende pour forfait non-avisé. La commission transmet au secrétariat pour annulation.

Le THILLAY ESM : Mail du 01 12 22

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 25273721 du 03 12 22 – critérium U12/U13 à SARCELLES AAS



OSNY FC : Mail du 05 12 22

Pris note de la réception de la feuille de match n°25275192 – critérium U12/U13 du 03 12 22 suite problème rencontré avec la FMI

PARMAIN AC : Mail du 03 12 22

Pris note la modification d'engagement de vos équipes U8/U9.

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 01 12 22

Pris note de votre réponse concernant la demande de report des rencontres de critérium U10/U11 faites via footclub par le club de l'ENTENTE BEAUMONT MOURS

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 02 12 22

Pris note du forfait non avisé de vos équipes U6/U7 sur le centre de SURVILLIERS AVENIR (délai pour forfait avisé : mail daté du vendredi à 12h00 au plus tard)

ST LEU FC : Mail du 01 12 22

Pris note de vos réponses quant aux appels de feuilles de plateaux dans FAL. La commission transmet au secrétariat pour annulation des amendes

ST OUEN L'AUMONE AS : Mail du 28 11 22

Pris note de vos déplacements sur les centres 32 à GOUSSAINVILLE FC et centre 19 à ARGENTEUIL FC du Challenge U11 du 26 11 22. La commission vous demande de lui faire parvenir le mail d'envoi du club de GOUSSAINVILLE FC dont vous faites référence.

ST PRIX ES : Mail du 01 12 22

Pris note du forfait avisé d'une équipe U6/U7 sur le centre de ST OUEN AS du 03 12 22, soit 2 au lieu de 3

SOISY AM FC : Mail du 28 11 22

Pris note du problème pour la FMI sur le match n° 25275242 du 26 11 22 contre ERAGNY AS 5

SARCELLES AAS : Mail du 05 12 22

Pris note de votre demande de faire forfait général de 2 vos équipes U10/U11, série 4 poule K & L sur critérium U10/U11

VEXIN AS : Mail du 30 11 22

Pris note de l'adresse du stade pour les rencontres de critérium U12/U13 du 03 12 22

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 02 12 22

Pris note de votre remarque concernant le report de 2 rencontres de critérium Avenir U12 le 07 01 23

VIARMES ASNIÈRES OL : Mail du 30 11 22

Pris note de votre demande d'engager des équipes supplémentaires sur les plateaux U6/U7.

VIARMES ASNIÈRES OL : Mail du 02 12 22

Pris note de votre impossibilité de jouer le match n° 25253697 du 03 12 22 – critérium U10/U11 à la suite du report du centre n°29 du Challenge U10. La commission ne peut reporter cette rencontre et vous demande de voir éventuellement avec votre adversaire pour la jouer en semaine si possible.

VILLIERS LE BEL FC : Mail du 03 12 22

Pris note de votre problème de FMI sur une rencontre U12/U13 contre HERBLAY ES du 03 12 22



AUDITION

Rencontre de critérium U12 Avenir du 12 11 2022

Après audition des personnes convoquées :

Pour le club de GOUSSAINVILLE FC

- M. EL MAHI Ichem – Éducateur – Licence n° 2 410 945 458

Pour le club de COSMO TAVERNY

- M. BONGOÛT Gilles – Éducateur– Licence n° 2 378 053 867

- M. AZEVEDO Patrick – Dirigeant – Licence n° 2 320 512 491

Après avoir entendu les explications des personnes présentes, la commission rappelle aux éducateurs et dirigeant présents que la FMI est à faire impérativement avant le début des rencontres (critère incontournable sur critérium U12 & U13 Avenir)

Centre n° 8 Coupe U12 du 19 11 2022

Après audition des personnes convoquées :

Pour le club de PONTOISIENNE JS

- M. ROUGET Adrien – Responsable du centre – Absence excusée

- M. AHAJAJ Faycal – Éducateur – Absence excusée

Pour le club de GONESSE RC

- M. AUGUSTIN Marc – Éducateur– Licence n° 2 543 414 812

Pour le club de AS ÉRAGNY FC

- M. RUSSELLO Joseph – Éducateur– Licence n° 1 539 568 965

Pour le club de ST PRIX ES

- M. GUIA Antony – Éducateur – Absence excusée

La commission remercie les personnes présentes. La commission déplore l'absence des éducateurs du club de la PONTOISIENNE JS et de ST PRIX ES et a entendu les explications sur l'organisation du centre.



COMMUNICATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la commission demande aux clubs de vérifier toutes les rencontres à jouer dans Footclub.

REPORT DES RENCONTRES DU 15 OCTOBRE 2022

Les rencontres de critérium U10/U11 - U12/U13 et Critérium Avenir du 15 Octobre 2022 sont reportées au 7 Janvier 2023.

RAPPEL POUR LES PLATEAUX

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

2^{ème} PHASE

U6 / U7 & U8 / U9

La commission vous informe que la période pour l'engagement de vos équipes U6/U7 & U8/U9 pour la 2^{ème} phase est comprise entre le 15 et le 31 Décembre 2022. Après cette date il ne vous sera plus possible d'engager vos équipes.

Pour rappel : l'heure du début des plateaux est fixée à 9h30 avec une arrivée des clubs sur les centres à 9h00

Toute demande de modification d'horaire doit être faite via la messagerie officielle des clubs et validée par la commission.

U10 / U11 & U12 / U13

Tous les clubs qui souhaitent modifier leur nombre d'équipes engagées sur les critères U10/U11 & U12/U13 doivent impérativement envoyer leur souhait via la messagerie officielle avant Lundi 19 DECEMBRE 2022 à 16 heures au plus tard.

Les demandes arrivées après cette date ne pourront pas être prises en compte pour la 2^{ème} phase.



1^{er} APPEL DES FEUILLES DE CHALLENGES & COUPE

CHALLENGE U10

PERSAN US : 1er appel de la feuille récapitulative et de la feuille d'arbitrage du centre n° 8 – Challenge U10 du 26 11 22

BEZONS USO : 1er appel de la feuille récapitulative et de la feuille d'arbitrage du centre n° 8 – Challenge U10 du 26 11 22

MENUCOURT AS : 1er appel de la feuille récapitulative et de la feuille d'arbitrage du centre n° 8 – Challenge U10 du 26 11 22

ERMONT AMS : 1er appel de la feuille récapitulative et de la feuille d'arbitrage du centre n° 8 – Challenge U10 du 26 11 22

CHALLENGE U11

AS ÉRAGNY FC : 1er appel de la feuille de présence du club de COSMO TAVERNY 3 du centre n° 1 – Challenge U11 du 26 11 22

COSMO TAVERNY : 1er appel de la feuille de présence votre équipe 3 sur centre n° 1 – Challenge U11 du 26 11 22

CORMEILLAIS ACS : 1er appel des feuilles (récapitulative et feuilles de présence des clubs de Pontoisienne JS 1 – Cormeillais Acs 2 – Ermont Acf 1 & Gonesse RC 3) du centre n° 24 – Challenge U11 du 26 11 22

PONTOISIENNE JS : 1er appel des feuilles (récapitulative et feuilles de présence des clubs de Pontoisienne JS 1 – Cormeillais Acs 2 – Ermont Acf 1 & Gonesse RC 3) du centre n° 24 – Challenge U11 du 26 11 22

ERMONT ACF : 1er appel des feuilles (récapitulative et feuilles de présence des clubs de Pontoisienne JS 1 – Cormeillais Acs 2 – Ermont Acf 1 & Gonesse RC 3) du centre n° 24 – Challenge U11 du 26 11 22

GONESSE RC : 1er appel des feuilles (récapitulative et feuilles de présence des clubs de Pontoisienne JS 1 – Cormeillais Acs 2 – Ermont Acf 1 & Gonesse RC 3) du centre n° 24 – Challenge U11 du 26 11 22

COUPE U12 du 19 11 2022

HERBLAY ES : 1^{er} appel des feuilles (récapitulative et feuilles de présence des clubs de Ermont AMS 1 – Herblay ES 2 Soisy AM FC 3 & Villiers FC 1) du centre n° 12 – Coupe U12 du 19 11 22

SOISY AM FC : 1^{er} appel des feuilles (récapitulative et feuilles de présence des clubs de Ermont AMS 1 – Herblay ES 2 Soisy AM FC 3 & Villiers FC 1) du centre n° 12 – Coupe U12 du 19 11 22

VILLIERS LE BEL FC : 1^{er} appel des feuilles (récapitulative et feuilles de présence des clubs de Ermont AMS 1 – Herblay ES 2 – Soisy AM FC 3 & Villiers FC 1) du centre n° 12 – Coupe U12 du 19 11 22



1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITÉRIUM U10 / U11

ST LEU FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25253701 & 25254239 du 03 12 2022 – critérium Avenir U10 & U11 Poule A contre MONTMORENCY FC 1 & 2

COSMO TAVERNY : 1^{er} appel de feuille de match n° 25254283 du 03 12 2022 – critérium Avenir U11 Poule B contre ARGENTEUIL FC 1

ECOUEEN FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25266231 du 19 11 2022 – critérium U10/U11 - série 3 poule F contre COSMO TAVERNY 8

CRITÉRIUM U12 / U13

FONTENAY FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25273458 du 26 11 2022 – critérium U12/U13 - série 1 poule A contre GAFEPB

2^{ème} APPEL & DERNIER DE FEUILLES DE CRITÉRIUM & PLATEAUX

PLATEAU U6/U7 DU 19 11 2022

AS ÉRAGNY FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club de ERAGNY AS - centre n° 2 – U7 du 19 11 2022 à AUVERS ENNERY FC.

ERMONT AS : 2^{ème} appel de la feuille de présence du club d'ERMONT AS - centre n° 4 – U7 du 19 11 22 à COSMO TAVERNY.

CRITÉRIUM U10 / U11

EAUBONNE CSM : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25266730 du 19 11 2022 – critérium U10/U11 – série 4 contre GOUSSAINVILLE FC 5

ENTENTE SSG : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25266461 & 25266489 du 19 11 2022 – critérium U10/U11 – série 4 contre ST LEU FC 3 & 4

GOUSSAINVILLE FC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25266725 – 25266753 - 25266781 & 25266725 du 19 11 2022 critérium U10/U11 – série 4 contre GONESSE RC 1 – 2 – 3 & 4

MONTMAGNY SPORTS : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25267572 – 25267432 – 25267460 & 25267488 du 19 11 2022 – critérium U10/U11 – série 4 contre COURDIMANCHE AS 1 – 2 – 3 & 4

PIERRELAYE FC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25265752 & 25265877 du 19 11 2022 – critérium U10/U11 – série 2 contre HERBLAY ES 5 & 6

BEZONS USO : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 25266552 du 19 11 2022 – critérium U10/U11 – série 1 contre ENTENTE SSG 6



AMENDES

COSMO TAVERNY : Forfait général, après parution des calendriers, de vos équipes 5 & 8 - poule C & F – critérium U10/U11 série 3

Amende : 25€ x 2 = 50€

VÉMARS ST WITZ : 1er forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 25265931 – critérium U10/U11 – série 2 poule D du 03 12 22 contre PUISEUX LOUVRES FC 1 & 2

Amende : 12€

COURDIMANCHE AS : 1er forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 25267581 – critérium U10/U11 – série 4 poule Q du 03 12 22 à PERSAN US

Amende : 12€

PRESLES USL : Inscription sur FMI de joueurs non licenciés sur match n° 25265671 du 12 11 22 (Abdelli Walid – Le Rumeur Artur & Boy Lucas)

Amende : 120€ x 3 = 360€

PROCHAINE RÉUNION LE LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022 À PARTIR DE 18H00



COMMISSION FOOT ANIMATION SECTION FÉMININES

RÉUNION DU 28 NOVEMBRE 2022

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL RÈGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

FORFAITS

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :

Catégories de U14F à U18F

o 1er = **24€**

o 2ème = 27.5€

o 3ème = **33.5€+ Forfait Général 57€= 90.5€**

Catégories seniors F

o 1er = **31€**

o 2ème = **37.5€**

o 3ème = **41.5€ + Forfait Général 72€ = 113.5€**

- Le Forfait général est imputé même au forfait avisé.

-NON-UTILISATION DE FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE (hors problèmes technique) **100€**

- Absence non excusée aux réunions = **50€**

- Personne inscrite sur la feuille de match non-licenciée = **120€**

- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = **80€**

- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) Rappel les éducateurs et arbitres assistants avec n° licence = **10€**

- Non-réception de la feuille de match après deux relances = **52€**

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = **50€**

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = **102€**

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée ☹️Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.



ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi à partir de 14h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 13h00, pour être traités le jour même.

INSCRIPTION DES CLUBS

TOUS LES CLUBS S'ÉTANT INSCRIT APRÈS LA DATE BUTOIR DU 14/09/22 (sans passer par le Google form) doivent envoyer par mails les informations suivantes :

- *Réfèrent féminin + mails + téléphone
- *Responsable par équipes engagées + mails + téléphone
- *Stade, Horaires et surfaces des rencontres par catégories

Sans retour de votre part avant le 11/12/ 2022, vos équipes seront automatiquement désengagées

CLUBS CONCERNÉS

PONTOISIENNE JS – U13F
CHAMPAGNE SFC – SENIORS F à 8
GAFEPB – SENIORS F à 8

INSCRIPTIONS DES ÉQUIPES PHASE 2

TOUS LES CLUBS DÉSIRANT INSCRIRE UNE OU PLUSIEURS ÉQUIPES POUR LA PHASE 2 DEVRONT LE FAIRE PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UN GOOGLE FORM

LA DATE BUTOIR : LE 11 DÉCEMBRE 2022 MINUIT

COURRIERS

HERBLAY ES

Mail du 21/11/22

Concernant les 2 rencontres simultanées sur la date du 26/11/22, cela fait suite à une erreur de notre part suite à l'intégration tardive de votre équipe.

La rencontre vous opposant à BELLOY ST MARTIN ASC sera positionnée 17/12/22.

L'autre rencontre est gelée.

PUISEUX LOUVRES 95 FC

Mail du 23/11/22

Nous avons bien noté votre forfait général U13F

**DEUIL ENGHIEU FC**

Mail du 23/11/22

Concernant les 2 rencontres simultanées sur la date du 26/11/22, cela fait suite à une erreur de notre part suite à modification du groupe.

La rencontre vous opposant à CERGY PONTOISE FC sera positionnée 17/12/22.

L'autre rencontre est gelée

HERBLAY ES

Mail du 26/11/22

Nous vous rappelons les faits déjà évoqué ensemble, non inscription de vos équipes à la date butoir.

Les épreuves ayant été diffusées et complètes, vos U13F n'ont pas pu être intégrées contrairement à vos autres équipes repêchées.

Vos équipes pourront être inscrite pour la 2^{ème} phase, vous recevrez un mail prochainement.

Concernant la coupe U13F toutes les équipes inscrites en phase 2 sont automatiquement inclus.

FORFAITS AVISÉS**ENT BEAUMONT MOURS**

U11F – Groupe A

Match 25258314 du 19/11/22

PERSAN US 1

U13F – Groupe B

Match 25258484 du 19/11/22

MARLY LA VILLE ES

U9F

Centre du 19/11/22 à Argenteuil

SOISY AM FC

U7F

Centre du 26/11/22 à Gonesse

FORFAITS NON AVISÉS**MONTMAGNY FC**

U13F – Groupe A

Match 25258469 du 19/11/22

2ème FORFAIT

MONTMAGNY FC

U13F – Groupe A

Match 25258466 du 26/11/22

3ème FORFAIT

Forfait General

PERSAN US

U13F – Groupe C

Match 25258495 du 26/11/22

1er FORFAIT



AMENDES

PUISEUX LOUVRES 95 FC

U13F – Groupe C

Match 25258495 du 26/11/22

Forfait Général : 50€

MONTMAGNY FC

U13F – Groupe A

Match 25258469 du 19/11/22

2ème FORFAIT 20€

MONTMAGNY FC

U13F – Groupe A

Match 25258466 du 26/11/22

3ème FORFAIT

Forfait General 50€

PERSAN US

U13F – Groupe C

Match 25258495 du 26/11/22

1er FORFAIT 15€

APPEL FEUILLES DE MATCHS

MONTMORENCY FC

U11F – Groupe B

Match 25258324 du 19/11/22

MONTMORENCY FC 1 / GONESSE RC 1

1er APPEL : 28/12/22

FRANCONVILLE FC

U11F – Groupe B

Match 25258326 du 19/11/22

FRANCONVILLE FC / SOISY AM FC 1

1er APPEL : 28/12/22

ARGENTEUIL FC

U13F AVENIR

Match 25258438 du 26/11/22

ARGENTEUIL FC 1 / ERAGNY FC 1

1er APPEL : 28/12/22

MATCHS REPORTÉS

17/12/22

U11F – Groupe B

Match 25258930 du 26/11/22

BELLOY ST MARTIN ASC 1 / ENT HERBLAY ST LEU 1



U11F – Groupe B

Match 25258932 du 26/11/22

CERGY PONTOISE FC 1 / DEUIL ENGHIEU FC 1

PLATEAU U9F

DECEMBRE

PLATEAU U9F

PLATEAU U9F DU 03/12/2022

CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
SOISY ANDILLY MARGENCY				
ELFARKI FATIMA 06 27 98 42 53	Stade du Dr Schweitzer, 40 Rue d'Andilly, Soisy sous Montmorency	11H00	FOSES FU	2
			ST BRICE FC	1
			ST PRIX ES	1
			US PERSAN 03	1
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			ARGENTEUIL FC	1
			GONESSE RC	1
			BELLOY ST MARTIN ASC	1
ERMONT AS 1	1			
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				11



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION SECTION FÉMININES

RÉUNION DU 05 DÉCEMBRE 2022

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL RÉGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

FORFAITS

Catégorie de U10F à U13F

Licence manquante = **10€**

Absence club à la journée nationale des débutants (non excusée) = **75€**

Absence non excusée par club à un Plateau ou Rassemblement = **10€**

Non réception feuille de plateau après relances = **30€**

Feuille de Plateau ou Rassemblement irrégulière = **10€**

Non réception feuille de présence centre accueil après 2 relances = **30€**

Feuille de présence irrégulière = **10€**

Non organisation du Plateau ou Rassemblement sans motif recevable : 100€

Catégorie de U10F à U13F

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :

o 1er = **10€**

o 2ème = **15€**

o 3ème = **20€ + Forfait Général 25€ = 45€**

- Le Forfait général est imputé même au forfait avisé.

-NON-UTILISATION DE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (hors problèmes technique) **100€**

- Absence non excusée aux réunions = **50€**

- Personne inscrite sur la feuille de match non-licenciée = **120€**

- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = **80€**

- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) Rappel les éducateurs et arbitres assistants avec n° licence = **10€**

- Non-réception de la feuille de match après deux relances = **52€**

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financière du D.V.O.F et match perdu par pénalité au club recevant.

Le club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal avec liste des matches concernés) = **50€**

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = **102€**



- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arriver en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée → Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

DÉTECTIONS ET SÉLECTIONS FÉMININES

Toutes informations sur l'organisation des détections et sélections féminines seront traitées en Commission Technique.

PLATEAUX/ RASSEMBLEMENTS ET CRITERIUMS

CRITERIUM U11F Journée 5 :

- [Samedi 10 décembre 2022](#)

CRITERIUM U13F et CRITERIUM AVENIR Journée 5 :

- [Samedi 10 décembre 2022](#)

PLATEAU U9F Journée 4 :

- [Samedi 07 janvier 2023](#)

RASSEMBLEMENT U6F Journée 3 :

- [Samedi 14 janvier 2023](#)

INSCRIPTION DES CLUBS

TOUS LES CLUBS S'ÉTANT INSCRITS APRÈS LA DATE BUTOIR DU 14/09/2022 (sans passer par le google form) doivent envoyer par mail les informations suivantes :

- *Référent féminin + mail + téléphone
- * Responsable par équipes engagées + mail + téléphone
- * Stade, horaire et surfaces des rencontres par catégories

[Sans retour de votre part avant le 11/12/22 vos équipes seront automatiquement désengagées.](#)

CLUBS CONCERNÉS

1. PONTOISIENNE JS – 13F



COURRIERS

DEUIL ENGHIEU FC

Mail du 23/11/22

Concernant les 2 rencontres simultanées sur la date du 26/11/22, cela fait suite à une erreur de notre part à la suite des modifications du groupe.

La rencontre vous opposant à CERGY PONTOISE FC sera positionnée 17/12/22.

HERBLAY ES

Mail du 26/11/22

Nous vous rappelons les faits déjà évoqués ensemble, non-inscription de vos équipes à la date butoir.

Les épreuves ayant été diffusées, vos U13F n'ont pas pu être intégrées contrairement à vos autres équipes repêchées.

Vos équipes pourront être inscrites pour la 2^{ème} phase, vous recevrez un mail prochainement.

Concernant la coupe U13F toutes les équipes inscrites en phase 2 sont automatiquement incluses.

FORFAIT AVISÉ

ST PRIX ES

Mail du 02/12/2022

U11F Match n°25258317

Pris note de votre courrier concernant votre forfait avisé

ENT MERY MERIEL BESSANCOURT

Mail du 01/12/2022

U11F Match n°25258332

Pris note de votre courrier concernant votre forfait avisé

PERSAN US 03

Mail du 29/11/2022

PLATEAU U9F

Pris note de votre courrier concernant votre forfait avisé sur le PLATEAU U9F à SOISY.

ST PRIX ES

Mail du 02/12/2022

PLATEAU U9F

Pris note de votre courrier concernant votre forfait avisé sur le PLATEAU U9F à SOISY.

FORFAIT NON AVISÉ

MONTMAGNY FC

U13F – Groupe A

Match 25258469 du 19/11/22

2^{ème} FORFAIT – Amende **15€**



MONTMAGNY FC
U13F – Groupe A
Match 25258466 du 26/11/22
3ème FORFAIT
Forfait General – Amende **45€**

PERSAN US
U13F – Groupe C
Match 25258495 du 26/11/22
1er FORFAIT – Amende **10€**

MODIFICATION SUR CRITÉRIUM U11F

MATCH DU 10/12/2022

SOISY ANDILLY MARGENCY FC
Footclubs du 16/10/2022
U11 F POULE C
SOISY ANDILLY MARGENCY FC 1 / BELLOY ST MARTIN ASC 1
Changement d'horaire :
Cette rencontre se jouera à 12H15.
Accord des deux clubs
Accord de la commission

ES HERBLAY
Mail du 04/12/2022
U11 F POULE C
ES HERBLAY 1 / ADAMOIS OL 1
Changement de stade :
Cette rencontre se jouera au STADE DES BEAUREGARDS 2 à HERBLAY.
Prévenir vos adversaires.

ST OUEN L'AUMÔNE AS
Mail du 04/12/2022
U11 F POULE D
ST OUEN L'AUMÔNE AS 1 / ES HERBLAY 2
Changement de stade :
Cette rencontre se jouera au STADE LUCIEN ESCUTARY à ST OUEN L'AUMÔNE.
Prévenir vos adversaires.



MATCH REPORTÉ U13F

GONESSE RC

Footclubs du 01/12/2022

CRITERIUM U13F POULE B

Match du 03/12/2022

FRANCONVILLE FC 1 / GONESSE RC 1

Changement de date :

Cette rencontre se jouera le 17 décembre 2022.

Accord des deux clubs

Accord de la commission

BEZONS USO

Footclubs du 02/12/2022

CRITERIUM U13F POULE A

Match du 03/12/2022

BEZONS USO 1 / ADAMOIS OL 1

Changement d'horaire et de date :

Cette rencontre se jouera le 17 décembre 2022 à 9h30.

Accord des deux clubs

Accord de la commission

MATCH REPORTÉ U11F

BELLOY ST MARTIN ACS

CRITERIUM U11F POULE C

Match du 26/11/2022 n°25258930

BELLOY ST MARTIN ACS 1 / ENT HERBLAY ST LEU 1

Changement de date:

Cette rencontre se jouera le 17 décembre 2022.

DEUIL ENGHIEU FC

CRITERIUM U11F – Groupe B

Match du 26/11/2022 n°25258932

CERGY PONTOISE FC 1 / DEUIL ENGHIEU FC 1

Changement de date :

Cette rencontre se jouera le 17 décembre 2022.

APPEL FEUILLE DE MATCH

ERAGNY FC

U11F POULE D

MATCH DU 19/11/2022

ERAGNY FC 1 / ST OUEU L'AUMONE AS 1

1er Appel à la feuille de match le 21/11/2022

2e Appel à la feuille de match le 05/11/2022



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 05 DÉCEMBRE 2022

Présents : MM. Le Nagard (Président) - Duclos

Assistent : MM. Vernet (Comité) - Chéroux (Cda)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



APPEL À VOLONTAIRES

Le DVOF et la Commission Futsal recherche des volontaires désirant intégrer la commission afin d'aider à la gestion des Compétitions Seniors (Championnat et Coupe du Val-d'Oise) et des Compétitions Jeunes (U7 à U16).
Les volontaires peuvent faire acte de candidature en remplissant le document disponible sur le site du DVOF :

Documents / Commissions / Candidature dans une Commission du DVOF

MISE À DISPOSITION D'UN GYMNASSE

Le DVOF et la Commission Technique Futsal recherchent des créneaux en salle afin d'accueillir des détectations dans toutes les catégories jeunes de U14 à U18, à partir d'octobre 2022.

Merci de transmettre vos propositions au Département Technique du DVOF.

COURRIERS CLUBS

Attainville Futsal C : Mail du 02-12-22

Réception feuille de match critérium U13 du 12-11-22 contre Ermont Ams.

Avicenne Asc : Mail du 02-12-22

Pris note de votre demande de jouer en alternance vos rencontres de critérium U16 avec le club de Marcouville.
La commission ne peut modifier le calendrier du critérium U16 pour la saison en cours.

La commission vous demande d'effectuer les changements de jour ou de terrain sur Footclubs avec l'accord des clubs adverses.

Persanaise Cfj : Mail du 02-12-22

Pris note de l'indisponibilité du gymnase pour la rencontre du 21-01-23 contre Sannois Fce.

La commission vous demande de lui fournir l'attestation d'indisponibilité du gymnase.

La commission ne peut déplacer la rencontre au samedi 14-01-23 car les 2 équipes ont déjà une rencontre de championnat programmée.

COUPE DU COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/8 FINALE

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

3	25420431	ASF ARGENTEUIL 3	MARCOUVILLE CITY CP 3	Dim 22 Janvier 23 à 15H00
---	----------	------------------	-----------------------	---------------------------

Pour la Coupe du Comité Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire à partir du 1^{er} tour.

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.



COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE DU 1^{ER} TOUR

Les rencontres du premier tour auront lieu :
Semaine 50 du 12-12 au 18-12-2022

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	25455576	GADJOSTARR FC 1	MY SARCELLES FUTSAL 1	Sam 17 décembre à 20H00
2	25455577	BEZONS FUTSAL CLUB 1	MARCOUVILLE CITY CP 2	Ven 16 décembre 21H00
3	25455579	RC ARGENTEUIL 1	DEUIL-ENGHIEN FC 1	Jeu 15 décembre 20H00
4	25455580	EAUBONNE CSM 1	SAINT BRICE ASO 1	Sam 17 décembre à 20H45
5	25455581	PARMAIN FUTSAL AS 1	PERSANAISE CFJ 1	Lun 12 décembre 20H30
6	25455582	SPORTIFS DE GARGES 1	SANNOIS FCE 1	Sam 17 décembre 17H00
7	25455583	CERGY-PONTOISE FC 1	GONESSE RC 1	Sam 17 décembre 18H00
8	25455584	MONTIGNY LVBD 1	AVICENNE ASC 1	Sam 17 décembre 19H15
9	25455585	ARNOUVILLE USC 1	GARGES DJIBSON ASC 2	Sam 17 décembre 13H30
10	25455586	COMBO FUTSAL 1	AFS VAUREAL 1	Sam 17 décembre 18H30

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

Pour la Coupe CVO Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire à partir du 1^{er} tour.

Les équipes suivantes engagées en coupe nationale sont exemptes et qualifiées pour le tour suivant :

Attainville Futsal C – Goussainville FC – Montmagny ASFS – Montmorency Futsal

Les équipes suivantes engagées en coupe de Paris IDF sont exemptes et qualifiées pour le tour suivant :

Asf Argenteuil - Osny United

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.



MODIFICATION DE DATES

- Match n° 25062652 : Sannois Fce 2 / Osny United 2 : **le samedi 21-01-23 à 18H30**
- Match n° 25063170 : My Sarcelles Futsal 1 / Montmagny Asfs 2 : **le lundi 13-03-23 à 21H30**
- Match n° 25063179 : My Sarcelles Futsal 1 / Marcouville City CP 4 : **le lundi 27-03-23 à 21H30**
- Match n° 25063186 : My Sarcelles Futsal 1 / Sportifs de Garges 3 : **le lundi 08-05-23 à 21H30**
- Match n° 25063146 : My Sarcelles Futsal 1 / Bezons Futsal C 1 : **le lundi 15-05-23 à 21H30**

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U11

Match n° 25254997 : Sportifs de Garges 1 / Sportifs de Garges 2 du 04-12-22

COUPE COMITÉ FUTSAL

Match n° 25420434 : Osny United 2 / Montmorency Futsal 2 du 05-12-22

2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U13

Match n° 25255520 : Ermont As 1 / Garges Djibson Asc 1 du 26-11-22

1^{er} FORFAIT NON AVISÉ

CRITÉRIUM U13

Match n° 25255516 : Attainville Futsal C 2 / Ermont Ams 1 du 12-11-22
Réception de la feuille de match papier. Absence de l'équipe Ermont Ams 1.
Attainville Futsal C 2 : 5 Buts
Ermont Ams 1 : 0 But
Ermont Ams : Amende 24 €

ENGAGEMENT CRITÉRIUM U15 – 2^{ème} PHASE

La commission demande aux différents clubs voulant modifier ou engager une équipe U15 pour la 2^{ème} phase du critérium à partir de fin janvier 2023 de transmettre un mail au DVOF pour **le lundi 19-12 2022 au plus tard**.



PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U7 et U9 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaire-Futsal-Feuille de plateau U7-U9 et Feuille de Présence U7-U9.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL**.

PLATEAU FUTSAL U9

Suite à la vérification du nombre de licenciés dans chaque catégorie, la commission futsal modifie le nombre d'engagement d'équipes demandé par les clubs :

🚩 **Argenteuil AsF** : 1 équipe U9 (nombre de licences valides insuffisant)

Plateau N°4 - Week-end des 10 et 11 Décembre 2022			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 10 Décembre 2022 (Coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	5	Garges Djibson Asc (1&2) Attainville Futsal (1&2) Les Sportifs de Garges
Dimanche 11 Décembre 2022 (Coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	4	Marcouville City CP (1&2) Persanaise Cfj (1&2)
Dimanche 11 Décembre 2022 (Coup d'envoi à 10h00)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	4	Asf Argenteuil Ermont As (1&2) Sannois Fce

Prochaine réunion
Lundi 19 décembre à 18H30



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 06 DECEMBRE 2022

Présent : M. Plassart

Assistent : MM. Diaz – Letellier.

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF.

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le processus de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

3.9.0.0

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.



FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 Vous retrouverez cette version sous le nom (Feuille de Match Informatisée VERSION 3.9.0.0). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNEES - VIDER LE CACHE

A chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire

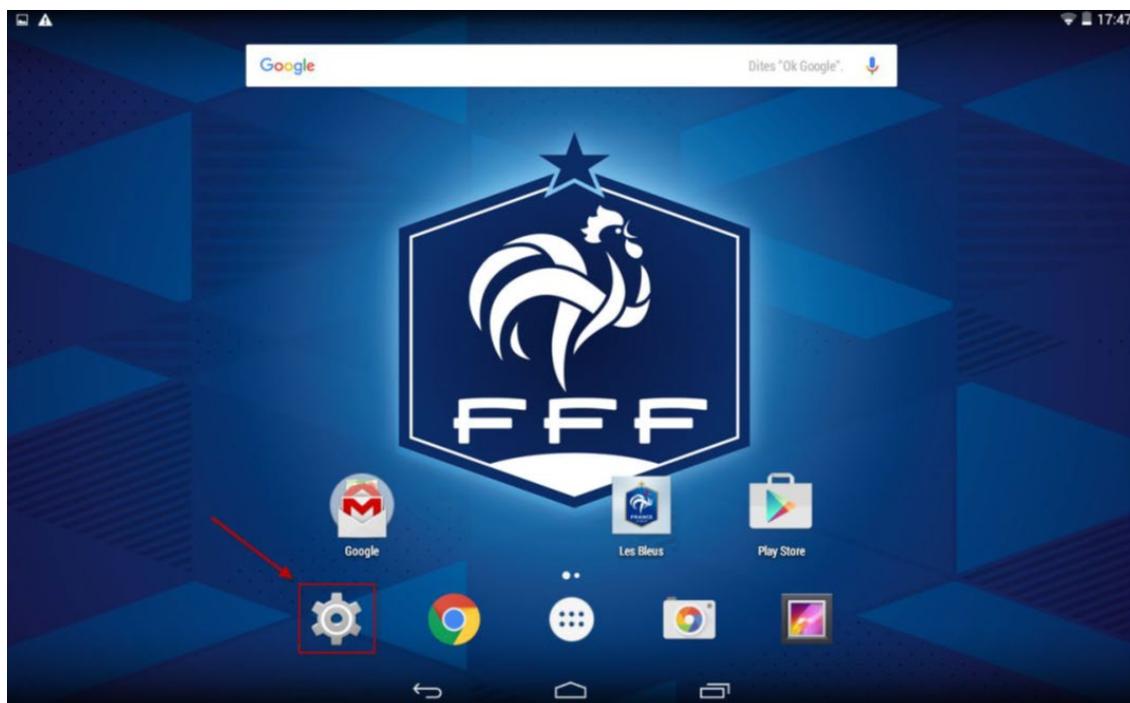
PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

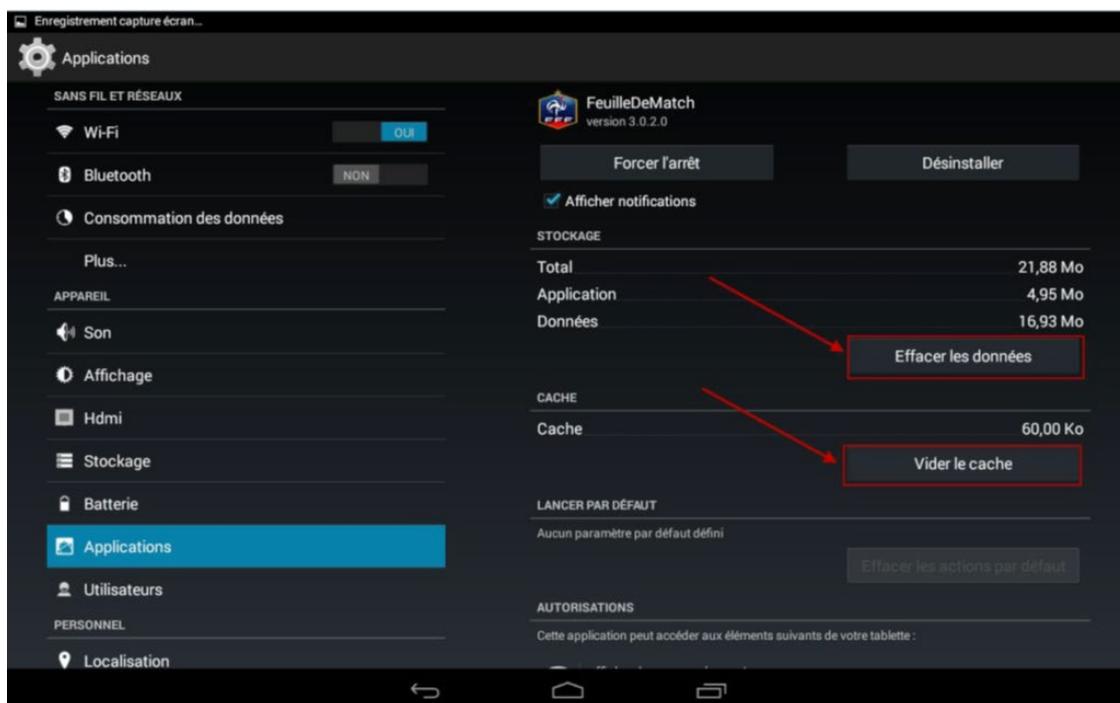
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



🔗 Sélectionnez Application puis Feuille de Match



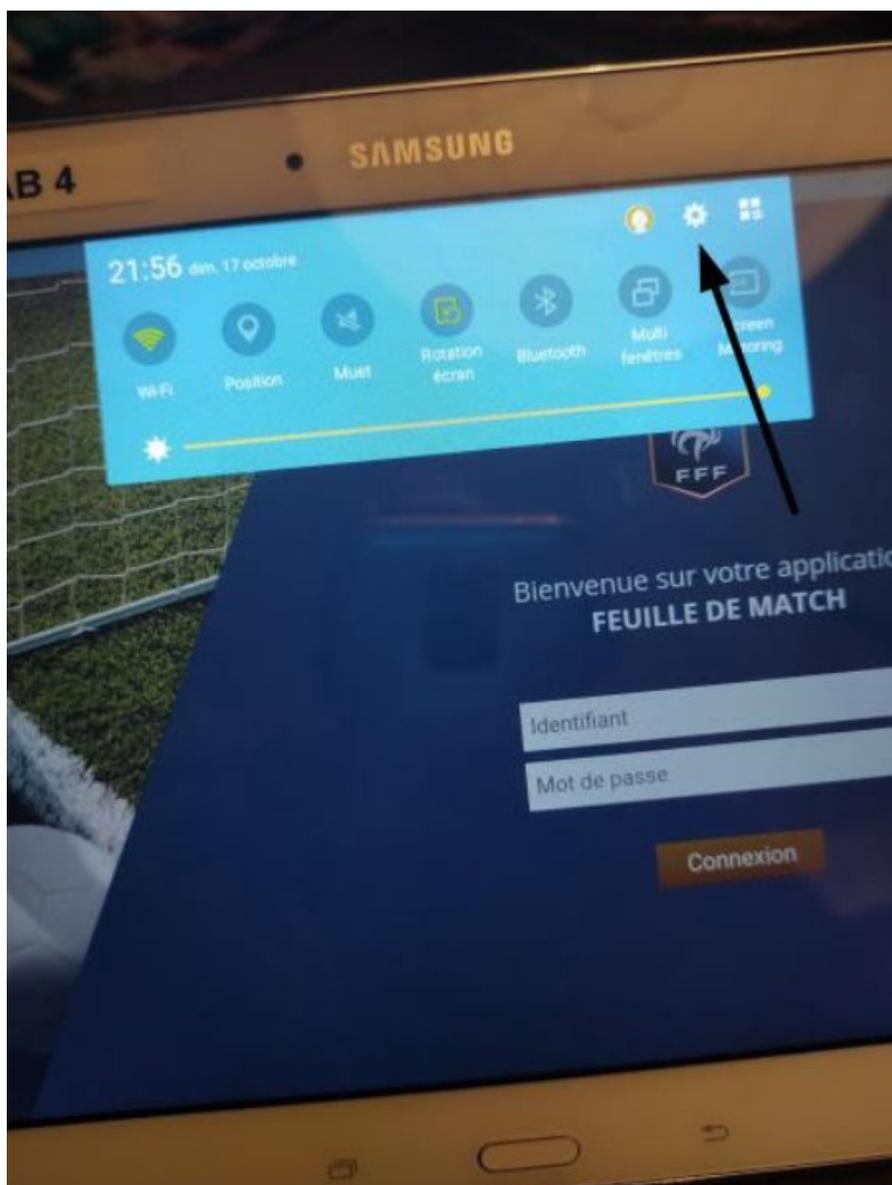
🔗 Effacer les données et vider le cache



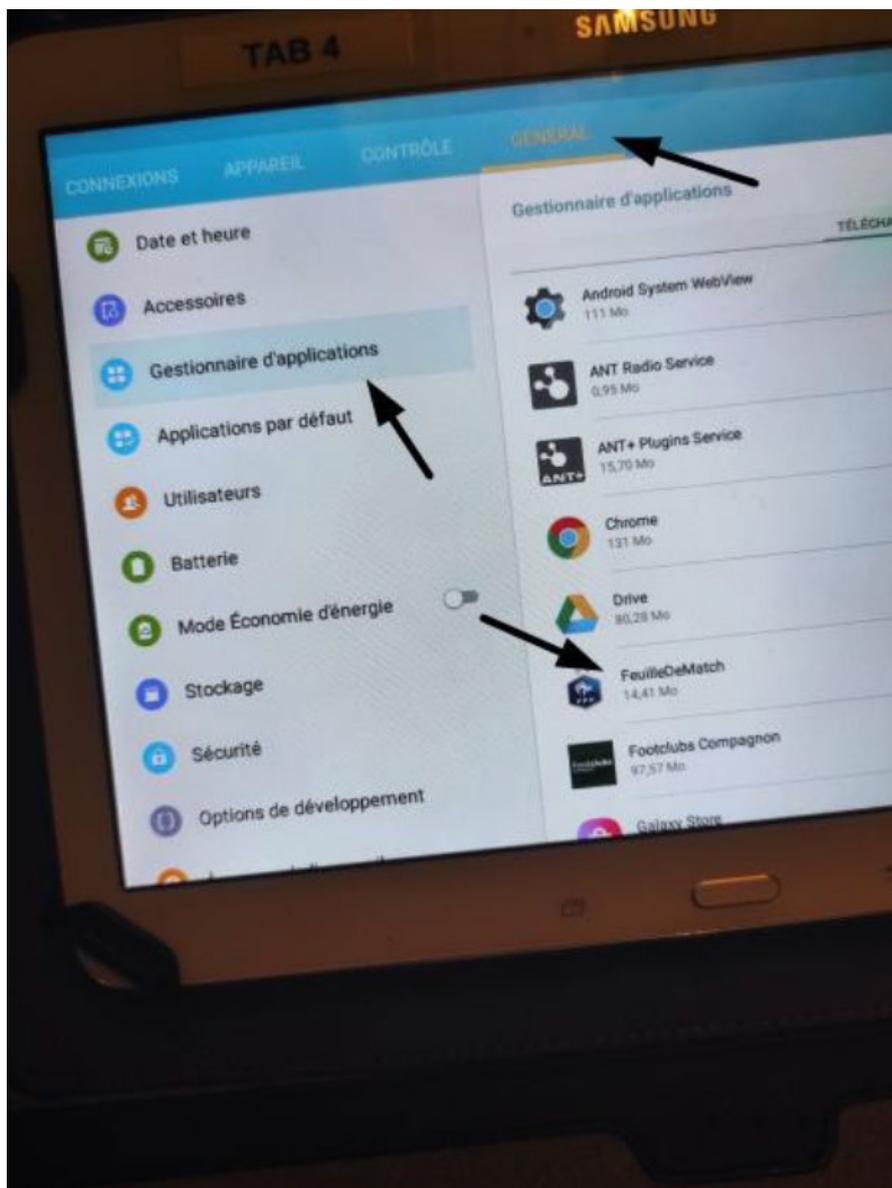
□ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

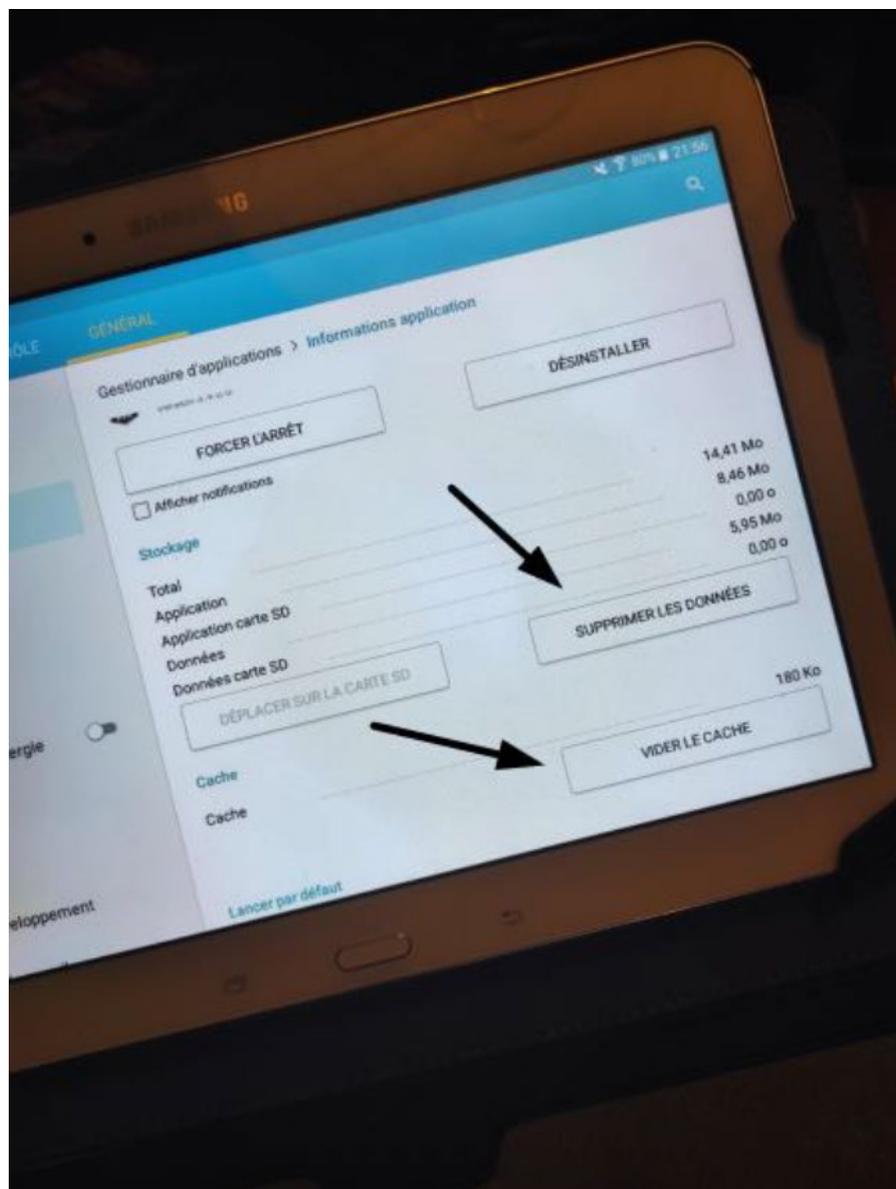
☒ Allez dans paramètres de la tablette.



🔗 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



📄 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes !



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 06 DÉCEMBRE 2022

Présents : MM. Febvay – Plassart - Da Mata

Assiste : M. Letellier (Comité).

À TOUS LES CLUBS DU VAL-D'OISE

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après.

La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge
Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.

Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage)

DEMANDES DIVERSES

Ville de VILLIERS LE BEL : NNI 956800102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives demande à la ville de remettre au plus vite le terrain synthétique en état (des accrocs et des décolllements de moquette ont été signalés à la commission). En cas de non-réparation le terrain peut être suspendu de match jusqu'à remise en conformité

Ville de MAGNY EN VEXIN : NNI 953550101

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a été informée de l'état désastreux des vestiaires visiteurs du Stade CHERON (murs et sols couverts de terre et douches non utilisables etc..).

Il est demandé au club de MAGNY EN VEXIN FC (500686) de mettre à disposition des équipes visiteuses des vestiaires réglementaires, propres et des douches utilisables.



CLASSEMENT

Ville de AUVERS SUR OISE : NNI 950390101

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le jeudi 08 décembre 2022, au Stade Stéphane DIAGANA, rue TAGLIANA, pour confirmation de classement de l'installation.

Ville d'ARNOUVILLE : NNI 950190101

M.DA MATA et M. FEBVAY de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le mardi 06 décembre 2022 à 10h00, au Stade Léo LAGRANGE, rue Maurice SCHUMANN, pour confirmation de classement de l'installation.

INFORMATION

Ville de CORMEILLES EN PARISIS : NNI 951760103

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives, après vérification, confirme que le terrain synthétique, situé à l'entrée du complexe est classé et peut donc recevoir des matches.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.
Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.